

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : PLateau 8511*

Administrateur PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction LUCIEN PARIZEAU

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Première année—No 109

Le numéro: 5 sous

Montréal, jeudi 19 juillet 1934

Le régime des sociétés par actions

Un amendement apporté à la loi française sur les sociétés par actions, dans la refonte qu'elle vient de subir, limite à dix le nombre des conseils dont un même administrateur pourra faire partie. Aux Etats-Unis et au Canada, le nombre est illimité; il fut un temps, par exemple, où sir Herbert Holt n'aurait pu dire à combien de conseils il appartenait. Cette ubiquité ne lui a pas porté bonheur, ni aux actionnaires dont il était censé surveiller les intérêts. Elle n'a d'ailleurs porté chance à aucun de ceux qui, de leur propre mouvement ou sur les instances des actionnaires, l'ont pratiqué.

La presse française fournit ces autres indications sur la nouvelle loi:

Les articles votés placent sous le contrôle d'un commissaire nommé pour trois ans par le président du tribunal de commerce, et réligible, toute société admise à la cote; ils précisent les attributions et la rémunération du commissaire; ils reconnaissent aux actionnaires le droit de prendre, sous certaines conditions, copie des noms et adresses des actionnaires présents ou représentés à la dernière assemblée générale; enfin, ils décrètent la responsabilité solidaire des administrateurs et les pénalités que ceux-ci sont susceptibles d'encourir.

Sauf que les tribunaux de commerce sont inconnus au Canada — malheureusement, car, pour l'audition des litiges commerciaux, ces organismes spécialisés valent infiniment mieux que nos cours de justice — et que chez nous les commissaires aux comptes, ou « auditeurs », sont toujours désignés par l'assemblée générale des actionnaires, les dispositions ci-dessus se trouvent aussi dans la loi canadienne, ancienne ou nouvelle.

Mais il ne suffit pas que la loi sur la constitution et le fonctionnement des sociétés par actions contienne des dispositions équitables, prévoyantes; il importe surtout que ces dispositions soient applicables; que les tribunaux et les cours de justice soient déterminés à les appliquer; que l'opinion publique soit toujours prête à seconder dans la répression des fraudes les gouvernements et le personnel judiciaire. On pourrait citer de nombreux cas, en notre province, où l'opinion publique elle-même — ou moins celle qui est assez puissante pour faire et défaire les gouvernements — est intervenue pour paralyser l'action de la justice, quand l'action des tribunaux criminels se mettait en branle contre les fraudeurs de la bourse et de la banque. Même quand les violateurs de la loi n'avaient pas de sympathies dans l'opinion, ils trouvaient une protection inconsciente dans la pusillanimité de juges qui, ayant à leur disposition le maximum de la peine ou son minimum, choisissaient, comme dans l'affaire Webster, par manque non pas d'honnêteté mais simplement de sens social, et au grand préjudice du public, le minimum.

Un éminent avocat d'affaires nous disait un jour que la tendance des tribunaux britanniques, singulièrement des tribunaux canadiens, est de permettre aux administrateurs de sociétés par actions tout ce qui ne leur est pas interdit formellement. Comme les choses interdites formellement, explicitement, par la loi, sont rares, autant dire que les conseils d'administration peuvent tout faire, ou à peu près.

La nouvelle loi canadienne (dite loi Cahan) ne vaut certainement pas mieux que l'ancienne: on a pu en resserer certaines prescriptions, mais c'est fonctionnellement qu'elle pêche. Le mal vient de ce que, d'année en année, on étend davantage le principe de l'irresponsabilité, tandis que, dans cette voie, le freinage est depuis longtemps devenu nécessaire.

Parmi ceux qui dénoncent le plus violemment les abus du capitalisme, il n'en est pas un sur dix qui se rende compte que ces abus prennent presque toujours naissance dans l'irresponsabilité personnelle des actionnaires et des administrateurs de la société anonyme ou société par actions.

Olivar ASSELIN

L'Allemagne prépare la guerre

Sous la coupe de Ramsay MacDonald, le lion britannique nourrit un rêve de lion chargé d'âge et de coliques: il voudrait se rognier les griffes pour que l'aigle prussien en fasse autant. Dans les circonstances, l'invitation de ce hochophile au désarmement unilatéral est odieuse, et il faut lire la réponse que M. Wickham Steed, l'un des premiers publicistes de la presse anglaise, apportait récemment dans le TIMES de Londres aux réveries pacifistes de lord Lothian. M. Steed passe à juste titre pour un journaliste de grande classe, comparable à quelques publicistes français, Wladimir d'Ormesson, Morton-Fullerton, Pertinax, Pierre Bernus, qui se sont illustrés dans le commentaire quotidien de la politique européenne. Son autorité reconnue donne donc une portée profonde aux révélations qu'il vient de publier dans la NINETEENTH CENTURY sur les préparatifs de guerre allemands, notamment sur les préparatifs de guerre bactériologique et chimique. L'HEBDO-DÉBATS, qui résume son article, nous apprend que le chancelier Brüning avait fait entreprendre, par une section secrète du ministère de la Reichswehr, le Luft-Gaz Angriff (ou « attaque aérienne par les gaz »), des recherches chimiques qui se sont poursuivies sous le directeur hitlérien. Des agents du L.G.A. ont même travaillé secrètement à Londres et à Paris pour s'assurer s'il serait possible, à un signal donné, d'infecter les galeries souterraines du métro où la population civile chercherait naturellement refuge contre une attaque aérienne. Telles sont les révélations de M. Steed, appuyées de documents qu'il dit authentiques. Elles ont d'autant plus ému la presse que tout le monde, en Europe, se rappelle qu'un professeur de l'Université de Brunswick, le nommé Bause, enseignait naguère à la jeunesse du Reich les curieux principes de son livre sur la guerre bactériologique. L'ouvrage de Bause fut retiré de la circulation pour raison de simple diplomatie, devant l'indignation unanime de la presse étrangère; mais on n'a pas vu que l'auteur ait été destitué de sa charge universitaire, et ce serait naïsserie de penser qu'il a cessé de propager par la parole ses doctrines dangereuses. Des nombreuses nouvelles transmises par les agences ou écrites par des correspondants politiques sur la préparation de la guerre bactériologique en Allemagne, toutes ne sont peut-être pas exactes, mais il en est à coup sûr de rigoureusement vraies. L'autorité de M. Steed nous défend d'ailleurs de rejeter ses révélations sans examen. L'Allemagne veut la guerre; elle la prépare; et la plus grande folie de l'Europe serait de ne pas armer dans la mesure où sa sécurité l'exige. Si l'Angleterre écoutait plus souvent ses publicistes libres, au lieu d'entretenir dans le monde la réputation d'opportunisme de sa chancellerie, aucune puissance européenne ne prévaudrait contre le front franco-anglais.

Lucien PARIZEAU

Échos

Le dieu des voleurs

On sait de quelle vive admiration sont entourées les vedettes nationales du sport en Italie. Ainsi, tout récemment, le joueur de football bien connu Orsi eut sa voiture volée dans l'après-midi. Le soir du même jour il la retrouva à sa porte avec un petit « mot »:

« Mon cher Orsi, j'ignorais que cette voiture fût la tienne. Je te prie de m'excuser de te l'avoir empruntée ».

On est chevaleresque ou on ne l'est pas. Mais s'il s'était agi d'un grand savant ou d'un grand poète, il est probable que le voleur aurait gardé la voiture.

Le dieu qui est en vous...

Uday Shankar, danseur hindou qui vient d'arriver à Paris pour y donner plusieurs récitals, descendait à peine d'avion, nous disent les journaux, qu'on le traînait déjà dans des salons très parisiens.

Comme il saluait une de nos plus charmantes femmes du monde du geste usuel des Hindous, les mains jointes, dans l'attitude qui est partout celle de la prière, celle-ci s'en étonna.

— Mais, répliqua Uday Shankar, je salue le dieu qui est en vous.
C'est en effet, la raison rituelle de ce geste! En est-il de plus poétique?

Anomalies du suffrage universel

par Vincent Brosseau

Aux jours de 1848, période de fièvre républicaine, la démocratie et le suffrage universel avaient pour champions des savants ou des exilés politiques. Plusieurs de ces grands démocrates s'étaient faits les protagonistes du suffrage universel, éternelle panacée à tous les maux alors existants: ils avaient souvent appris dans l'exil à méditer sur les bienfaits « incomparables » du régime représentatif.

Mais l'avènement du suffrage universel dans plusieurs pays à la fin du dix-neuvième siècle a clos définitivement ce que Gambetta a appelé « les temps héroïques de la démocratie ».

De nos jours, ces deux mystiques électoraux n'ont plus pour défenseurs que des capitaines d'industries assez heureux pour s'emparer du pouvoir grâce à ces deux « excellentes institutions ».

De temps à autre, l'un d'entre eux, M. Stanley Baldwin, y va d'un couplet à l'adresse du régime représentatif. Notre très honorable premier-ministre, qui n'aime pas à se laisser distancer sur ce terrain par son émule d'outre-mer, va pieusement lui aussi brûler quelques grains d'encens sur l'autel démocratique. « La démocratie est menacée, elle va périr si nous ne prenons pas les moyens de la sauver », disait récemment l'homme d'Etat, demeuré vierge pour mieux servir la déesse; et l'ancien directeur de l'Imperial Oil et du Canadien Pacifique, terminait l'une de ces harangues enflammées devant ses claudes ébahis, en posant en défenseur de la démocratie et du régime représentatif.

Dans un entretien accordé au TEMPS, de Paris, Mussolini avait défini le suffrage universel « le régime qui donne le plus au peuple l'illusion de la souveraineté ». On a répété souvent qu'il était l'oppression de la minorité par la majorité, ce qui n'est vrai qu'à demi. N'est-il pas plutôt l'oppression de la majorité hétérogène et passive par une minorité bruyante et disciplinée?

Les violentes oscillations du pendule électoral qui ont marqué les dernières élections provinciales d'Ontario et de Saskatchewan ont prouvé d'une façon éclatante jusqu'à quel point le suffrage universel présente parfois une fausse image du pays. En Ontario, le parti de M. Hepburn a pris d'assaut 65 des 90 comtés de la province, tout en n'obtenant qu'un peu plus de 49 pour 100 des suffrages. Les tenants de la C.C.F., soutenus par 100.000 électeurs, n'auront qu'un seul député au Parlement fédéral.

En Saskatchewan, avec 45 pour 100 des suffrages, le parti libéral dirigera plus de 49 des 55 sièges électoraux.

Les élections de 1930 ont permis à M. Bennett de gouverner le pays depuis quatre ans en véritable dictateur. Il n'en demeure pas moins que les conservateurs, s'ils avaient enlevé 138 comtés sur 245, n'avaient pas même re-

cueilli la majorité des suffrages. 3.898.995 bulletins de vote avaient été déclarés valides; le parti de M. Bennett n'en avait obtenu que 1.909.990, soit un peu plus de 49 pour 100.

Par le soin de notre régime électoral, un tiers parti aura toujours de maigres chances de succès, tant que nos deux plus importants groupes politiques auront des candidats dans tous les comtés. On a proposé la représentation proportionnelle pour remédier à ces étranges anomalies. Mais conservateurs et libéraux s'entendent comme larrons en foire pour écarter un régime électoral dont un troisième parti serait le premier à bénéficier à leurs dépens. D'ailleurs, la représentation proportionnelle ne ferait qu'accroître les inconvénients du suffrage universel; nos deux grands partis seraient continuellement à la merci d'un troisième, représentant la minorité la moins nombreuse; une perpétuelle instabilité ministérielle s'ensuivrait; on en serait presque sans interruption, comme aux jours de juin et juillet 1926, alors qu'une vingtaine de progressistes débattaient le prix de leurs votes avec deux partis, comptant ensemble plus de 200 députés.

L'Etat libre d'Irlande a adopté la représentation proportionnelle; aussi y est-il très difficile à un ministre de s'y maintenir au pouvoir; presque à chaque année, les Chambres doivent être dissoutes. De même que M. Cosgrave ne pouvait gouverner sans les indépendants, M. de Valera ne peut rien faire sans les travaillistes.

Si l'on veut se rendre compte que le suffrage universel n'est qu'une monstrueuse duperie, dans laquelle s'attendent encore quelques idéologues nébuleux, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte électorale de notre province avant le remaniement que lui a fait subir le ministère fédéral. L'île de Montréal, comptant près des deux-cinquièmes des électeurs inscrits, n'avait droit qu'à une représentation de 13 députés aux Communes sur les 65 attribués à notre province, soit moins d'un quart. Des circonscriptions électorales comme Saint-Denis, Jacques-Cartier et Maisonneuve avaient respectivement un député pour 69.249, 61.453, et 50.000 électeurs inscrits; des circonscriptions comptant parmi les moins étendues de la province, comme Yamaska et Bagot, avaient un représentant chacune, pour 7.916 et 7.926 votants.

Si le gouvernement à quelque peu remédié à ces inégalités, chacun sait que c'est bien moins par souci d'équité que pour essayer de nuire à un adversaire politique.

Le suffrage universel semble donc vicie à sa base même. Supposons la minorité dûment représentée à la Chambre; ses pouvoirs sont tout à fait illusoire; c'est à peine si l'opposition peut retarder de quelques jours ou de quelques semaines un projet ministériel; si sa loquacité ennuie le gouver-

nement, on aura recours au bâillon. Le cabinet prévoit-il un débat prolongé à propos d'une nouvelle loi; elle entrera en vigueur immédiatement. Il en est ainsi la plupart du temps pour les nouveaux impôts qui entrent en vigueur préalablement à toute discussion.

Un beau matin, la nation apprendra que son premier-ministre « homme d'affaires », a par simple arrêté ministériel, rompu ses relations commerciales avec la Russie, et endigué ainsi les flots d'éloquence de ses représentants. A quoi ont donc servi les quelque deux millions dépensés au cours de la dernière campagne électorale?

En notre pays, un parti est toujours assuré de sa majorité; M. Bennett se rie des jérémiades de l'opposition; il connaît l'aveugle servilité de son troupeau; le bon berger lui a promis d'opulentes pâturages, à condition qu'il se montre envers lui d'une grande docilité; ses collègues lui manient aussi l'encensoir à qui mieux mieux sous le nez.

Quant au Sénat, il n'ose que rarement une timide opposition au gouvernement, par crainte de se voir réformer; dès qu'un parti est au pouvoir depuis deux ou trois ans, il dirige la Chambre haute, bientôt devenue un double de la Chambre des Communes. Le Sénat, dégénéré en un aréopage de momies servira de déversoir, à la veille d'une élection générale, aux ministres incertains de leur réélection; ou bien, il récompensera les souscriptions électorales d'un commerçant d'animaux.

Grâce à la démocratie et au suffrage universel, le Parlement n'est plus qu'une société de débats où nos orateurs volubiles iront pérorer, pendant six ou sept mois, espérant qu'un jour leur chef les enverra représenter la faune canadienne en Egypte. En attendant la réalisation de leurs espoirs, ils rêvent au jour où ils iront, comme notre solliciteur-général, régler une conférence internationale ou, un haut-de-forme à la main, verser un pleur sur la tombe du soldat inconnu.

Vincent BROSSÉAU

La politique de M. Hepburn

Le premier-ministre de l'Ontario a fait sa campagne électorale sur un mot d'ordre: « Economies! économies! » On connaît son succès. Les temps seraient-ils donc à ce point changés qu'aujourd'hui un parti politique puisse gagner des élections en promettant autre chose que des subventions et des « octrois » à tout le monde? Il est encore trop tôt pour se prononcer sur cette question, car les expériences de M. Hepburn ne font que commencer. Il lui faudra compter, tôt ou tard, avec la nouvelle Chambre. C'est seulement quand la machine à voter sera remise en marche que nous pourrons dire si, oui ou non, MM. les députés de l'Ontario veulent suivre leur chef dans la voie royale des économies.

Pour l'instant, M. Hepburn a entrepris de réorganiser certains services publics, en particulier cette fameuse Hydro. La réorganisation de deux commissions seulement a déjà épargné au trésor public une dépense de 400.000 dollars. Economies de bouts de chandelles, me direz-vous! Possible, mais c'est toujours un commencement. Espérons en tout cas que M. Hepburn aura le même succès quand sera venue l'heure des grandes économies. Une grave question se pose, en Ontario, comme elle se posera tôt ou tard dans la province de Québec et ailleurs. Il s'agit d'effectuer, sous la pression des événements, la réforme totale de nos finances publiques dans le sens d'un dégrèvement d'impôts qui suppose, d'abord, des économies à chaque poste de nos budgets. Pour convaincre les sceptiques de la nécessité de ces réformes, disons, sans trop de risque de nous tromper, que le quart du revenu national, et même davantage depuis le début de la crise, va dans le Trésor public. Sait-on aussi que chaque famille canadienne paie en moyenne à Ottawa une somme d'environ 100 dollars? Les municipalités sont encore plus exigeantes si les gouvernements des provinces le sont un peu moins.

En somme, nous travaillons tous, un jour par semaine, pour l'Etat. Ces calculs sont probablement au-dessous de la réalité. La crise fautive plusieurs données du calcul: les impôts rentrent moins et les dépenses publiques, loin de diminuer, ont au contraire augmenté.

Le peuple, qui vote et qui paie, se rend probablement compte de la nécessité d'économiser l'argent qu'il verse à l'Etat. Il constate que l'Etat doit, comme lui, réduire son train de vie. Si nous ne mettons pas bon ordre, en effet, à cette orgie de dépenses, nous finirons tous par travailler, sans avoir de cesse, pour sa Majesté l'Etat. C'est alors que nous serions socialisés jusqu'aux moelles, comme en Russie soviétique. Nous deviendrions tous fonctionnaires. C'est précisément ce qu'il ne faut pas. Il est possible, après tout, que l'électeur finisse par le comprendre. Voilà pourquoi une campagne électorale menée sous le drapeau des économies a maintenant des chances de succès. L'exemple de M. Hepburn le prouve à souhait. Souhaitons à ce dernier de n'avoir pas de difficultés avec ses troupes, au cours de sa lutte pour la réduction des dépenses publiques.

Jean-Marie NADEAU

L'évolution belge et la sécurité

Ce n'est pas sans une certaine anxiété que la France a suivi la lente évolution belge dans le domaine international. Cette évolution peut à juste titre donner à réfléchir, aussi bien aux dirigeants de Paris qu'à ceux de Bruxelles qui n'ont pas d'illusions sur les intentions militaires de l'Hitléri. Pour lente qu'elle ait été, cette évolution n'en est pas moins caractéristique de l'attitude nouvelle de quelques hommes d'Etat belges dans le problème de la sécurité. On est probablement allé trop loin en murmurant le mot de lâchage, car il ne saurait y avoir même de demirupture entre les deux pays. Cependant, la mauvaise impression qu'ont créée les déclarations du comte de Broqueville sur le réarmement allemand ne s'est pas encore effacée. M. de Broqueville s'inclinait presque devant le réarmement allemand et laissait entendre qu'il faudrait bien en arriver à un accord avec Berlin sur ce point.

Le ministère actuel semble rester presque sur les anciennes positions déterminées par le comte de Broqueville, lors de son discours du 6 mars, devant le Sénat, et entre lesquelles il serait nécessaire pour la Belgique de rejeter tout retour à la néfaste formule de la neutralité garantie. Jusqu'ici, on ne peut être que d'accord avec le président du conseil belge. Mais là où on l'est un peu moins, c'est quand il propose de traiter directement avec l'Allemagne, c'est-à-dire de la laisser, du moins théoriquement, réarmer à sa fantaisie.

Le cabinet actuel estime que dans le cas où il adopterait la seconde politique, les chances de conflit augmenteraient et que le concours de l'Italie et même celui de l'Angleterre deviendraient moins certains.

Evidemment, le cabinet, et encore moins M. de Broqueville, n'a pas exposé cette thèse aussi clairement. Mais un article du mois dernier, paru dans la REVUE GÉNÉRALE, reflète trop les idées d'un des collaborateurs du président du Conseil pour que l'on ne remarque pas l'inspiration officieuse de la prose de l'auteur qui signe « Trois Etoiles ».

Si solides que puissent paraître les raisons alléguées en faveur d'une convention germano-belge, elles pèchent par un point: elles sont l'antithèse (dans le sens étymologique du mot) des propositions françaises. Comme le faisait si bien remarquer M. René Hilaire dans la NATION BELGE du 27 juin, on en arriverait, sous prétexte de conserver la garantie italienne et la garantie britannique, à légaliser le réarmement du Reich, à autoriser Berlin à réarmer dans tous les domaines et à demander à la France un désarmement parallèle au réarmement allemand.

Ici, je cite M. Hilaire: « L'auteur de cet article oublie simplement trois choses: tout d'abord, le réarmement allemand est déjà bien avancé. Ensuite que la France, en présence de ce réarmement, ne peut, sans risquer son existence même, désarmer, même dans une mesure infime. Enfin et surtout que ni la garantie italienne ni celle de l'Angleterre n'ont pour la Belgique la valeur de la garantie française. »

La dernière proposition est tellement évidente que l'on s'étonne de voir le gouvernement belge ne pas la faire sienne intégralement. La garantie française a pour la Belgique une valeur infiniment plus grande que celle de Londres, et cela à tous les points de vue. L'opinion publique semble s'en être très bien rendu compte, en pays flamand comme en Wallonie. Ce qui fait dire à M. Auguste Melot, dans un autre article de cette même REVUE GÉNÉRALE, après un examen objectif des garanties britanniques et des garanties françaises: « Nous n'aurons jamais à opter qu'entre un engagement précis et déterminé de la France et une vague garantie de la Grande-Bretagne. »

André BOWMAN

Quelque part que vous alliez durant vos vacances, nous serons heureux de vous expédier l'« Ordre ». PL 8511.

M. CALDER DÉCOUVRE LA «MAGNA CHARTA»



— Il semble connaître les problèmes du pays...
— Justement, les problèmes, il ne connaît que ça. Ce sont les solutions qui lui manquent.

REVUE DE LA PRESSE

Petite guerre

Nos lecteurs savent que nous ne goûtons guère, à l'ORDRE, les professions de foi démocratique et républicaine de notre ami René Garneau, du CANADA. Nous aimons la France autant que lui, mais nous ne nous attachons pas particulièrement à certaines de ses institutions. Son article de samedi, sur le 14 juillet, nous avait surtout amusé. Mais le DEVOIR qui, tout comme R. G., ne voit la France que par un torse petit coté et considère ce pays localement catholique comme le foyer de l'anticléricalisme, le DEVOIR a pris tout à fait au sérieux l'article que Garneau publiait samedi. Garneau n'attribuait-il pas que « sous un gouvernement radical les Chartreux sont rentrés dans leurs monastères désaffectés » et qu'il suffit de voir quel respect on a à-là-bas pour les ailes blanches des petites sœurs des pauvres pour comprendre à quelle profondeur l'esprit chrétien est ancré dans le cœur de tout Français ?

Garneau continuait sur ce ton l'éloge de la France, s'ingéniant à démontrer que si la France a eu et a encore des torts envers la religion catholique et son clergé, elle n'a pas que des torts, et qu'elle en a tout de même réparé quelques-uns. Il voulait faire comprendre à ses lecteurs canadiens, trompés par certaines campagnes où quelques-uns de nos « bons » journaux ont joué un rôle important, que s'il y a en France des radicaux et des anticléricals, ils ne sont pas seuls et ils ne sont pas toute la France.

Un des rédacteurs principaux du DEVOIR qui se cache souvent sous les pseudonymes les plus variés empruntant mardi celui de Paul Poirier pour fustiger d'autorité René Garneau, qu'il prenait bien garde de nommer. Il l'écrasait sous une documentation abondante qui tendait à prouver que les Chartreux n'étaient pas rentrés en possession de la Grande Chartreuse, ce qui n'est pas moins exact que les affirmations de Garneau. Paul Poirier, qui veut avoir de l'esprit et y parvient parfois à force d'essayer, présentait son argumentation sous forme d'un dialogue entre lui et... Lustrucru, à qui il démontrait d'une façon éblouissante qu'il n'y avait pas de Chartreux à la Grande Chartreuse.

Malhonnête homme ! Garneau n'a jamais écrit qu'il y eût des Chartreux à la Grande Chartreuse. Il n'a même pas nommé ce célèbre monastère dans son article. Il avait seulement écrit que « sous un gouvernement radical les Chartreux sont rentrés dans leurs monastères désaffectés », à quoi un lecteur de bonne foi aurait compris que les Chartreux sont rentrés en France, sans avoir nécessairement repris possession de tous leurs anciens monastères. Le fait qu'ils sont rentrés dans quelques-uns de leurs monastères — je crois même qu'ils en ont construit de nouveaux, mais je l'affirme sous toute réserve — justifiait Garneau d'écrire ces lignes et ne justifiait aucunement Paul Poirier de s'ingénier à ridiculiser un confrère et à calomnier la France une fois de plus. Leur controverse repose sur une équivoque, Garneau affirmant que les Chartreux sont rentrés en France, Poirier niant qu'ils soient entrés dans la Grande Chartreuse.

Ils ont raison tous les deux, mais Paul Poirier veut profiter d'une équivoque pour insinuer dans l'esprit de ses lecteurs toutes sortes de choses sur le compte du rédacteur d'un journal rival. Cela n'est pas honnête. Cela n'est pas du journalisme propre et cela n'est pas digne d'un journal qui prétend faire la leçon de journalisme et de morale aux autres. Scrupuleusement, Garneau a voulu aller aux sources officielles de renseignements et s'est fait confirmer par le Consul de France la rentrée des Chartreux français dans leur pays. Et il a rétorqué ceci à Paul Poirier :

Sous la rubrique L'actualité Paul Poirier m'écrase de documents dans le DEVOIR du 17 juillet pour contredire ce que j'avais écrit des Chartreux rentrés en France depuis quelques années. Mon confrère ne veut pas que cette bonne vieille nouvelle soit vraie.

Doué d'une humilité de cœur et d'esprit qui m'apparent plus qu'ils ne le croient eux-mêmes aux bons journalistes de la presse sainte, j'ai voulu m'ingérer un démenti encore plus sûr. Malheureusement au Consul de France où j'ai appelé, un diplomate bien gentil m'a assuré qu'en effet les Chartreux étaient bel et bien rentrés en France en vertu d'une loi qui date de 1928 ou 1929. Paul Poirier s'il s'intéresse vraiment, là, en toute bonne foi, à ces choses, pourra pousser plus loin cette enquête auprès des représentants officiels de la France.

Où plutôt non, qu'il continue à me corriger à tort et à travers à l'aide d'une documentation qui ne dit rien de ce qu'il voudrait lui faire dire. Depuis quelque temps la lecture du DEVOIR me plaît beaucoup. On ne peut plus écrire à-là-bas sans faire la leçon à l'un, prouver sa propre ignorance en essayant de prouver celle de l'autre, ou corriger les fautes de typographie du troléisme. Tout cela avec autant de justice que dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Le DEVOIR a enfin trouvé sa voie : il est devenu maître d'école et correcteur d'épreuves. Puisse ce que dois.

Si le modèle des journaux dits de la « bonne presse » est vraiment ce qu'il prétend être, Paul Poirier va, sous la même rubrique et dans la même page, publier l'entrefilet du CANADA avec les commentaires qui s'imposent pour dissiper l'équivoque dont il a abusé.

Un autre « bon » journal, l'ACTION CATHOLIQUE, refuse à l'ORDRE la mise au point demandée par Parizeau et que nous serions en droit d'exiger si nous avions une loi sur la presse. Nous verrons si le DEVOIR sera plus honnête envers le CANADA ou si tous nos « bons » journaux se ressemblent.

Nouvelle campagne impérialiste

La PATRIE rappelle à ses lecteurs la « croisade impériale » de lord Beaverbrook, le grand apôtre de l'impérialisme économique. Avec notre Bennett, ce lord, dont on rappelle trop souvent l'origine canadienne, est l'un des plus dévoués à la cause de l'économie fermée dans les limites de l'Empire. Les accords d'Ottawa tendaient à réaliser ce rêve. On sait ce qu'ils ont donné. Beaver-

brook n'est pas satisfait et il repart en campagne en lançant, avec les moyens de propagande dont il dispose, un nouvel ouvrage qui fera son chemin : *The Resources of the British Empire*, que la PATRIE résume comme suit :

Comme on peut s'en douter, ce livre de lord Beaverbrook est une tentative de démonstration que les terres de l'Empire offrent assez de richesses pour que les populations qui les habitent puissent généralement se suffire à elles-mêmes sous un régime de libre-échange impérial, ou, si l'on préfère, sous un régime de protectionnisme dans l'Empire. L'auteur, après avoir défini son système, détaille les ressources de la Grande-Bretagne, des Dominions et de toutes les colonies de la Couronne. Il expose, à l'appui de sa thèse, l'exemple de la politique commerciale des empires français, américain et japonais. Déplorant certaines avancées récentes, rejetées à Londres, au profit de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de la Rhodésie et de la Jamaïque, il préconise au nouveau l'institution d'un « zollverein » britannique. Le libre-échange impérial, dit-il, est aujourd'hui la seule politique dynamique de l'Empire.

Et elle ajoute :

On peut ne pas partager entièrement son opinion. M. Baldwin, à la différence du fougueux magnat de la presse, se rappelle sans doute avec un certain effroi les désastres électoraux qu'ont valu aux conservateurs, en 1906, la campagne analogue de Joseph Chamberlain, et ce fut en 1927, le recours aux électeurs pour faire sanctionner l'application du protectionnisme aux denrées alimentaires à l'importation. Mais lord Beaverbrook ne recule pas devant les difficultés. Il continue de fonder droit au but.

L'impérialisme politique reste en sommeil. C'est l'impérialisme économique qui a maintenant ses croisés nombreux et puissants. Nous sommes prévenus.

La conférence interprovinciale

Au DROIT, M. Léopold Richer fait ses prévisions sur la prochaine réunion des ministres des provinces sous la présidence de M. Bennett. Le but principal de cette réunion, c'est de soulager le gouvernement fédéral du fardeau des allocations de chômage. Que voulez-vous, c'est tout naturel : le gouvernement fédéral veut bien centraliser tout ce qui rapporte, pouvoirs, impôts, etc., mais pas ce qui coûte cher. Il a besoin de son argent pour préparer, organiser et faire les élections qui auront lieu dans douze ou treize mois. Que les provinces et les municipalités se débrouillent, le gouvernement fédéral s'en f...

Mais le chômage persiste et les provinces s'alarment. M. Richer cherche à prévoir quelle sera leur attitude à cette réunion :

Il est vrai que les chiffres du chômage ont diminué graduellement depuis quelques mois. Mais il est encore nécessaire de fournir de nombreuses familles dont le gagne-pain n'a pu trouver d'emploi. Les provinces et les villes soutiennent ce bien que moins lourd, le fardeau des dépenses l'est encore trop pour le porter sans l'aide du fédéral. Lors de la dernière conférence interprovinciale, tenue un peu avant l'ouverture de la session, on avait unanimement convenu de continuer l'ancien système des contributions égales, le fédéral, le provincial et le municipal devant payer chacun le tiers du coût total. On avait établi un budget spécial de secours. Depuis quatre ans qu'il est en vigueur, le régime avait presque pris un caractère normal. Les provinces et les municipalités éprouvent déjà de telles difficultés à se procurer l'argent dont elles ont besoin, qu'elles ne veulent pas que le fédéral se retire brusquement d'une entente souvent renouvelée.

Elles ne demanderaient pas mieux que de se libérer, mais encore faut-il que l'on remplace les secours directs par quelque chose de mieux. On a parlé de travaux. Le gouvernement, à part ses entreprises régulières, fera pour \$40,000,000 de travaux un peu partout au Canada. Si l'on espère remplacer les secours par des travaux, ce programme ne devrait être que le commencement. On ne saurait raisonnablement s'attendre à mettre fin au chômage avec seulement \$40,000,000 de travaux. M. Pattullo, premier ministre de la Colombie, demandait vendredi dernier, aux électeurs de Vancouver-nord, d'appuyer sa politique afin de lui permettre d'instaurer plus fortement après les élections fédérales au sujet d'un programme de travaux. Si Ottawa veut cesser de payer sa part des secours directs, il doit assumer une partie du coût des travaux qu'entreprendra la province, disait M. Pattullo.

Ce sera à peu près l'attitude qu'adopteront toutes les provinces à la conférence du 30 juillet prochain. Chacune d'elles aura la ferme détermination de ne pas engager davantage ses finances délabrées.

Qui nous dit que M. Bennett ne pousse pas le machiavélisme jusqu'à laisser tomber les provinces qui, devant l'impuissance des municipalités, devront seules faire face au chômage et, ne pouvant tenir le coup s'y ruineront irrémédiablement ? Alors, comme on y songe déjà dans l'Ouest, elles n'auront qu'un recours : se jeter dans les bras du gouvernement de la Confédération qui devra leur faire avances sur avances jusqu'au jour où, acceptant les dettes des provinces, elle en assumera les pouvoirs et deviendra en fait, pas en droit, le seul gouvernement du Canada. Par quelque côté qu'on aborde aujourd'hui l'étude de la Confédération, on arrive toujours à la même conclusion : elle est f... Elle est rendue au terme de son évolution. Elle est à la veille ou de tomber en pièces ou de se fondre dans l'unité de gouvernement. Voilà à quoi nous, Canadiens-Français, devons nous préparer.

L'indépendance du Canada

Le Canada jouit d'une large autonomie, déclament les politiciens qui, comme le chien de la fable — pardon de la comparaison — aiment le collier doré. Mais, cette autonomie-mais ressemble fort à la liberté dont jouissait l'Aiglon. M. Henri Girard, qu'on ne taxera pas de sentiments antibritanniques et qui tient beaucoup à cette autonomie qui nous permet de prendre part aux travaux (?) de sa chère S.D.N., admet au CANADA que notre autonomie est conditionnée par une série de mais...

Les Canadiens ne peuvent pas se désintéresser de la politique intérieure de l'Angleterre. Quoique la sagesse, la tenacité et le courage de quelques glorieux ancêtres nous aient assuré une certaine

Comment la France conserve ses anciens monuments

La conservation des monuments n'a pas toujours été comprise de la même manière en France. Avant le premier tiers du XIXe siècle on considérait les monuments anciens du point de vue du goût moderne, c'est-à-dire que généralement, sauf de rares exceptions, on leur attribuait peu de valeur artistique et on ne les appréciait que selon leur utilité pratique. Aussi, quand il s'agissait de les réparer on le faisait sans respect pour le style : c'est ainsi que des chapelles de style jésuite furent construites dans des cathédrales gothiques ou que des portails classiques furent accolés à des édifices du Moyen-Âge. L'idée de restituer les édifices dans leur intégrité première est relativement moderne : elle est le résultat du réveil des études historiques qui suit la Révolution française. En 1830, l'Etat créa un service des monuments historiques.

Mais son action ne se développe que lentement. En 1841 lors des discussions relatives au droit d'expropriation, Victor Hugo écrivait : « Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage est un possesseur, sa beauté à tout le monde. » En fait, il était impossible d'exproprier les monuments historiques, car cela aurait coûté trop cher. On les inscrivit sur une liste, ce qui les signalait à la bienveillance et au respect du public et leur donnait quelque droit au concours financier de l'Etat. Mais ce ne fut qu'en 1887 qu'une loi établit une servitude légale, pour les communes propriétaires, mais la violation de la loi, c'est-à-dire l'exécution des travaux non autorisés, n'entraînait qu'une faible sanction. En 1913 la loi étendit à la propriété privée la servitude jusqu'à réservée aux propriétés communales, contre le paiement d'une indemnité. De plus tous les monuments offrant un intérêt d'art ou d'histoire fut-il régional ou local pouvaient être inscrits sur la liste. Enfin elle créait une catégorie spéciale d'édifices non inscrits sur la liste, mais inventoriés et soumis à une certaine surveillance de manière que le ministre fut averti de toute restauration ou vente. Enfin une loi de 1927 a interdit de découper les édifices pour en vendre des fragments.

Non seulement on a protégé les édifices d'une manière de plus en plus efficace, mais encore on a pris soin de leur entourage, de manière à ne pas nuire à leur perspective : c'est ainsi qu'une loi de 1910 interdit l'affichage dans un certain périmètre ; une loi de 1913 exempte les monuments de toute servitude d'édilité, comme par exemple l'alignement, ou le ravalement. Des lois de 1919 et de 1924 relatives au plan d'extension des villes prévoient des servitudes esthétiques pour conserver aux quartiers anciens leur caractère. Une loi de 1930 sur la protection des sites, protège non seulement les monuments, mais leur cadre.

Cette progression législative s'est traduite par un effort parallèle de l'administration. Les premières listes de monuments classés étaient courtes. Elles visaient surtout à perpétuer les souvenirs de l'histoire. Le théâtre d'Orange et la colonne commémorative de la Grande Armée à Boulogne étaient également protégés. Avec le temps les progrès des études archéologiques contribuèrent à allonger singulièrement la liste de classement. En 1840 elle comprenait 880 monuments en 1887 ce nombre double. En 1905 la séparation des Eglises et de l'Etat vint priver brusquement les édifices religieux des subventions accordées aux paroisses : il fallut les classer pour pouvoir les entretenir. Dans les dix ans qui ont précédé la guerre près de deux mille nouveaux classements ont été opérés.

Depuis la paix trois causes ont encore accru le nombre des monuments classés : la gêne des particuliers qui a forcé l'Etat à classer de nombreuses propriétés privées, l'évolution du goût qui a étendu aux époques modernes la notion de monument historique, enfin la nécessité de sauver beaucoup d'édifices dans les régions dévastées. La liste actuelle comprend plus de 6,000 monuments de caractère très divers ; depuis les monuments préhistoriques jusqu'à ceux de l'époque classique.

Indépendance à l'égard de la mère-patrie (indépendance qui s'accroît ou se restreint selon la couleur du parti au pouvoir), une étude même administrative des rapports existants entre la Grande-Bretagne et le Canada nous démontre que nous sommes beaucoup plus dépendants de Londres que l'on aime à l'avouer en plusieurs milieux. Evidemment le voisinage immédiat d'un grand pays bien armé tel que les Etats-Unis et la reconnaissance par ce pays d'une doctrine défensive comme celle de Monroe (les Canadiens étant implicitement considérés aux termes de cette doctrine comme des Américains) nous permettent d'agir d'une manière plus libre envers le Royaume-Uni que l'Australie, par exemple, obligée de compter sur la puissance de la marine de guerre britannique pour assurer l'intégrité de son territoire. Mais, en raison du mauvais état de ses finances, dû en grande partie à la piètre administration du gouvernement actuel, et à cause du marché important que nous trouvons dans les villes anglaises pour nos produits agricoles, le Canada est encore étroitement lié à l'Angleterre. Il profite nécessairement de sa stabilité économique et il souffrirait à n'en pas douter d'un bouleversement social qui changerait d'une manière radicale la vie économique du Royaume-Uni.

Que notre pays souffre des dépressions économiques du Royaume-Uni, on l'a bien vu lors de la déréliction de la livre sterling. Cependant comme le remarque M. Girard, M. Bennett trouve que cette dépendance économique du Canada n'est pas assez étroite et voudrait nous lier davantage à la destinée économique de l'Angleterre. Quand notre économie, de plus en plus centralisée entre les mains de l'Etat, sera presque totalement dirigée et déterminée par les intérêts de Londres, on pourra accorder au Canada toute l'autonomie politique qu'on voudra, tous les statuts de Westminster imaginables : ce ne sera jamais qu'illusion et matière à discours grandiloquents destinés à endormir l'opinion. Que peut être une indépendance politique théorique dans un état d'esclavage économique ? Un ballon qui donne aux enfants pour les faire taire !

Georges LANGLOIS

Le budget a suivi naturellement la même progression. En 1831 il s'élevait seulement à 80,000 francs. En 1848 il atteignait 800,000 francs. Il dépassa le million pendant le second Empire et il n'était encore que de un million et demi en 1905 au moment de la loi de Séparation. A ce moment il fut porté à 5 millions. Dans ces dernières années un effort considérable a été fait. Il est aujourd'hui de 24 millions de francs nouveaux, ce qui correspond à peu près au chiffre de 1905.

Mais il y a d'autres ressources que cette contribution budgétaire. On a institué en 1914 une caisse des monuments historiques qui est alimentée par des subventions diverses et par le produit des entrées dans les collections publiques. Elle reçoit environ 5 millions que l'on utilise pour les lourdes dépenses temporaires. Pour cinq autres millions interviennent des contributions locales ou privées. Enfin pour les édifices endommagés par la guerre il existe un budget temporaire spécial qui varie suivant les années de 25 à 30 millions.

Dans quel esprit et avec quelle méthode s'effectuent les travaux ? L'architecte Viollet-le-Duc qui fut le grand artisan à l'époque du Second Empire procédait à des restaurations totales qui tendaient à une véritable reconstruction dans le style de l'époque. Aujourd'hui, vu le nombre élevé des édifices à entretenir, et les progrès de la critique archéologique on est plus respectueux des vieilles pierres. Avec les nouveaux moyens techniques que l'on possède (béton, ciment armé) on peut consolider sur place sans avoir besoin d'entreprendre de vastes restaurations comme celle du château de Pierrefonds. Mais un résultat non moins remarquable a été atteint dans l'ordre moral. Le public a fait son éducation : il a acquis le respect des monuments du passé et il est sensible aux accidents qui leur arrivent. C'est pourquoi des événements comme l'incendie de la cathédrale de Reims et sa restauration ont excité une émotion bien plus grande qu'ils ne l'auraient fait au début du XIXe siècle, où l'on songeait à transformer l'abbaye de Saint-Denis en marché et où une prison était installée au Mont Saint-Michel. Ainsi la conservation des pierres a contribué à conserver aussi les sentiments.

GALLUS

L'établissement de la jeunesse

Réunie en congrès à Nicolet, l'A.C.J.C. a étudié le problème de l'établissement de la jeunesse. Parmi les vœux formulés en cette occasion, nous relevons ceux-ci : l'A.C.J.C. réclame une saine législation qui tende à diminuer le travail féminin dans les usines et les bureaux ; elle recommande, sinon la création d'un conseil économique, du moins l'élaboration d'un plan « qui rendrait effectives les promesses d'aide aux colons et restituerait à notre population sa grande et spécifique qualité de race colonisatrice agricole » ; enfin l'A.C.J.C. demande qu'on « procure à la jeunesse scolaire des campagnes d'éducation vraiment rurales ».

Un pareil manifeste se borne nécessairement à des considérations générales. Celui de l'A.C.J.C., soigneusement rédigé, est remarquable. Il constate la situation déplorable de la jeunesse condamnée au chômage forcé. On fait appel aux dirigeants du pays qui, « à des titres divers, ont une responsabilité publique » : les hommes politiques ne sont pas seuls tenus de venir en aide à la jeunesse. Seulement tous affirmeront qu'ils sont d'accord avec l'A.C.J.C. : de semblables exposés de principes sont rarement contredits. Il faudrait voir le simple candidat au conseil municipal qui s'efforcera de le faire. La difficulté consiste à trouver le meilleur moyen de mettre en pratique ces recommandations.

J'ai suggéré, dans l'ORDRE, de restreindre le travail féminin en abolissant le travail de la femme mariée ; d'améliorer l'enseignement rural et d'occuper plusieurs milliers de jeunes gens actuellement sans travail, à la fois, en remplaçant par eux les jeunes filles qui enseignent dans les écoles rurales. L'A.C.J.C., comme plusieurs autres sociétés, recommande le retour à la terre comme remède à tous les maux. Tout le monde en est, depuis le premier ministre de la province jusqu'à MM. Duranleau et Sauvé. Au fait, pourquoi nos gens ont-ils quitté la terre ? L'aide à l'agriculture et à la colonisation existe ; n'oublions pas qu'elle doit être proportionnée aux ressources des gouvernements d'Ottawa et de Québec, tous deux déficitaires. Comme les vœux formulés à ce sujet par l'A.C.J.C. sont bien vagues, nous pouvons aussi les faire nôtres.

Lors des prochaines élections, les partis devront avoir un programme défini sur le problème de l'établissement des jeunes. Nous ne devons plus nous contenter de vagues exposés de principes. Un autre moyen de soulager la jeunesse tout en travaillant à la prospérité du pays, c'est dans la plupart des domaines de l'activité économique de hausser le niveau d'instruction requise pour chacun des emplois. Il appartient à nos dirigeants, à nos hommes d'affaires de contribuer de la sorte à faire cesser la situation misérable de la jeunesse.

Dollard DANSEREAU

Graphologie

— Je ne sais pas s'il prend cela pour un signe de génie, mais le célèbre écrivain X... a une écriture vraiment illisible.
— Et Y... alors ? Qu'en dites-vous ?
— Oh ! celui-là, c'est une autre affaire ; même imprimé, il reste illisible...
Georges LANGLOIS

Un office national de tourisme

C'est une excellente idée, mais qui comporte aussi ses dangers. Mais, me direz-vous, le gouvernement d'Ottawa ne peut nous nuire en rien en installant à-là-bas un bureau central de tourisme. Il y aura bientôt une conférence interprovinciale. Souhaitons que cette question soit à l'ordre du jour. M. Taschereau ne manquera certainement pas de défendre les droits et les avantages de la province de Québec. J'ai bien dit avantages, et voici pourquoi. Nous avons, malgré tout, gardé quelques caractères du Français tant dans notre langage que dans nos coutumes. Nos maisons, par exemple, à la campagne, ont souvent un cachet particulier qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Et c'est précisément cette petite note différente que le touriste recherche. J'en ai eu la preuve plusieurs fois, au cours de mes courts voyages de week-end.

Je connais, par exemple, à Saint-Césaire de Rouville, un petit stand-restaurant fort bien achalandé. Le propriétaire de ce petit chalet n'a pas négligé le souci de l'art. Son restaurant reproduit scrupuleusement l'architecture de nos vieilles maisons d'autrefois et vend ce que les Américains aiment — inutile de dire quoi, n'est-ce pas ? — à l'enseigne du « bon vieux temps ». Le cadre est digne de cette évocation de la petite histoire. Quelques beaux arbres, une terrasse bien propre, un sourire engageant du propriétaire, sont une invitation au repos. On me dit que ce stand à l'enseigne du « bon vieux temps » s'honore du patronage

de maintes célébrités de notre province et, aussi, de l'étranger.

Tout ceci pour dire ce que nous pourrions faire de nos richesses naturelles. Et le tourisme en est une des plus importantes. M. Jules Hone nous l'a appris dans une récente conférence. Mais il ne faut pas croire que le tourisme soit uniquement une industrie. C'est aussi un art discret. Il est bon aussi que nous ayons une meilleure réclamation à l'étranger. M. Hone nous a dit ce qu'il fallait faire en ce sens : une étroite collaboration de nos sociétés de transport et des agences de voyage du monde entier. La campagne de refrancisation qui se poursuit actuellement devrait compléter notre organisation provinciale du tourisme. Ce que les Américains viennent chercher ici, c'est un peu de la physionomie française. Comme vous le voyez, il n'est pas difficile de trouver une grande valeur économique à notre qualité de français. Voilà pourquoi il importe de ne pas nous laisser déborder, une fois de plus, à Ottawa à l'occasion de ce bureau central de tourisme. Il se trouvera, soyons-en sûr, quelques membres de cet Office prêts à laisser croire que le Canada est un pays où tout ce qui reste de français est parqué dans une « réserve » de peu d'intérêt. Si, comme nous le faisons trop souvent, nous laissons les autres s'occuper de nos affaires, il ne nous restera plus qu'à formuler, comme dans le passé, des plaintes stériles, bonnes tout au plus pour le temps des élections.

Jean-Marie NADEAU

Les hors-bord

(Article à lire pour le vocabulaire, en se rappelant qu'un kilomètre équivaut à trois cinquièmes de mille)

(De MER ET COLONIES)

Le Yachting automobile, en faveur duquel d'ardents propagandistes firent des efforts méritoires que concrétisèrent, pendant plusieurs années, le meeting de Monaco, n'a pas eu, jusqu'ici, chez nous le développement que méritait ce sport, si plein de ceux qui s'y adonnaient. La faute en est peut-être à certains de ses propagandistes qui demandèrent aux canots automobiles d'accomplir, notamment en mer, des prouesses pour lesquelles ils se révélèrent insuffisants.

Lorsqu'une grande épreuve, comme la croisière de Venise, à Rome, pour laquelle le Touring-Club italien m'avait délégué des pouvoirs en France, fut organisée avec l'appui de contre-torpilleurs, je ne trouvais chez nous, malgré l'attrait de prix importants, que deux concurrents pour y participer. Seul peut-être, le classique « Paris à la Mer », que notre confrère LE JOURNAL organisa pour la première fois, en 1903, et dont l'énergie R. Lestonnat poursuivit inlassablement la tradition, réussit à maintenir le goût d'un certain nombre de fidèles yachtmans pour le tourisme en rivière.

Il faut, toutefois, constater qu'après une éclipse assez longue, au cours de laquelle les ambitions se sont assagies, les sports nautiques sont en train de renaître. L'apparition du hors-bord n'est pas étrangère à sa diffusion, tant apparaît comme séduisante la pratique de cette embarcation, dans laquelle l'amateur, comme le pilote éprouvé, trouvent un plaisir nouveau, et savent tirer des effets parfois déconcertants.

Les canots nus par un moteur placé hors de leur coque, communément appelés hors-bords, sont des embarcations légères équipées d'un propulseur amovible fixé à l'arrière. Ce type d'embarcation, dont la motogondole fut l'ancêtre, nous est revenu d'Amérique ; il a surtout été conçu pour la pratique du sport nautique, aussi bien en rivière qu'au bord de la mer en eau calme.

La forme de sa coque, qui s'apparente beaucoup plus d'un hydroglisseur qu'à celle d'un canot aux lignes classiques, lui permet, en pleine allure, de glisser à la surface, à des vitesses de 50 à 80 kilomètres à l'heure, selon la puissance du moteur propulseur. Son extrême rapidité, sa parfaite maniabilité et son aisance d'évolution procurent à ceux qui en assurent le pilotage la sensation de planer au ras de l'eau, et parfois même de bondir. L'aquaplan, ce sport tant à la mode sur les plages du littoral, en est un dérivé, et offre un peu les mêmes particularités.

Le hors-bord se compose de deux parties essentielles : la coque et le moteur. Le choix de ces deux éléments détermine la valeur de chaque embarcation. Une bonne coque, pour être rapide, doit être de forme aérodynamique, maniable et stable. Elle doit, en outre, présenter une parfaite tenue dans la vague, dans les remous et dans les virages. Aussi l'établissement d'une coque de course donne-t-il lieu à des recherches sévères. Une maquette en est d'abord réalisée et essayée au bassin des carènes, afin d'analyser l'allure des filets d'eau, la résistance et l'équilibre. Si les résultats sont concluants, on passe à la construction du modèle définitif, qui n'est livré qu'après de nouveaux essais de vitesse, effectués avec le type de moteur approprié.

La forme des coques a subi de nombreuses modifications au cours de ces dernières années, principalement en ce qui concerne le tracé des fonds. Les formes les plus utilisées sont celles en V avec redans et à fond concave. L'amélioration de leur stabilité de route a été obtenue par l'adjonction, sous la coque, vers l'avant, d'une petite dérive verticale, et d'aillères latérales stabilisatrices évitant le dandinement transversal.

Chaque coque correspond à un moteur déterminé, ce dernier devant être suffisamment puissant pour soulever la coque, au point de la faire glisser à la surface. On peut ainsi observer qu'en course, seule l'extrémité arrière est en contact avec l'eau. Différents matériaux de premier choix entrent dans la fabrication d'une coque. On emploie notamment l'orme, le chêne, l'acajou, le spruce. Chauvière-Naval fabrique divers modèles de hors-bord qui, sous le nom

d'hydroplanettes, constituent d'excellents glisseurs entre les mains des amateurs.

L'importance d'une coque varie selon le type du moteur qui y est adapté ; pour un moteur de 350 centimètres cubes de cylindrée, capable de donner une vitesse de 65 km. à l'heure, on utilisera une coque de 3 m. 60 de long, 1 m. 63 de large, 0 m. 60 de creux, du poids de 60 kgs environ ; avec un moteur de 880 cm.c., les dimensions augmentent sensiblement : longueur, 5 m. 50 ; largeur, 1 m. 80 ; creux, 0 m. 60 ; poids, 200 kgs. Ces dimensions concernent des embarcations de série ; elles sont, bien entendu, notablement réduites pour les hors-bord destinés aux compétitions de pure vitesse et aux records. Ajoutons qu'il existe également des coques entièrement métalliques, en alliage d'aluminium, dont la légèreté et la résistance constituent les principaux avantages.

Ces légers esquifs sont équipés de petits moteurs amovibles, construits par un certain nombre de firmes spécialisées. Archimède, Elto, Evinrude, Johnson, sont parmi les marques les plus appréciées. Étudiées en vue de fournir des vitesses élevées, ces propulseurs atteignent aisément des vitesses de rotation de 4,000 à 6,000 tours minute. Ils comportent, selon leur modèle, deux ou quatre cylindres horizontaux, et fonctionnent d'après le cycle à deux temps, avec admission préalable des gaz dans le carter et distribution aux cylindres au moyen de lumières que découvrent les pistons à chaque course. Leur puissance va de 6 à 60 CV., pour un poids total de 16 à 60 kilos, et leur prix varie de 3,000 à 10,000 francs.

Une classification rigoureuse existe pour les hors-bord, classification déterminée par la cylindrée du moteur. On compte sept classes principales : classe A, moins de 250 cm.c. ; B, de 251 cm.c. à 350 cm.c. ; C, de 351 cm.c. à 500 cm.c. ; D, de 501 cm.c. à 660 cm.c. ; E, de 661 cm.c. à 820 cm.c. ; F, de 820 cm.c. à 1,000 cm.c. A titre documentaire, mentionnons que le record du monde de la classe C, sur le kilomètre lancé, est de 87 km. à l'heure, et celui de la classe F, sur la même distance, de 99 km 355.

Nous n'avons parlé, jusqu'ici, que des moteurs plus spécialement destinés au sport ou aux compétitions. Ajoutons qu'il existe, à côté d'eux, une quantité de modèles utilitaires, à partir de 2 CV., adaptables comme moteur auxiliaire aux embarcations de plaisance, youyoux, chaloupes, bateaux de pêche, voiliers, etc. ; tels les Impérial 2 et 4 cylindres qui possèdent, notamment, la particularité d'avoir leur groupe moteur enfermé dans un carter étanche, de façon à se trouver complètement à l'abri des embruns.

Enfin, pour les petites embarcations, canadiennes, canots pliants ou non, on construit aussi des moteurs latéraux, ne pesant guère plus de 10 kilos ; ils se fixent, au moyen d'une attache spéciale, sur l'un des côtés, et transmettent leur puissance au moyen d'un arbre portant une hélice immergée à l'arrière.

Les courses de hors-bord ont pris une extension considérable en Amérique, puisqu'on en a compté jusqu'à 3,500 au cours des quatre dernières années. En Europe, ce sport est pratiqué assidûment en France, en Angleterre et en Italie. Un sérieux mouvement se développe pour sa diffusion, grâce aux efforts incessables et à l'activité de quelques yachtmans, comme MM. Soriano, Jean Dupuy, Bouchon, etc., qui ne craignent pas d'aller défendre leurs chances jusqu'aux Etats-Unis.

Bientôt, d'ailleurs, sera donnée à la population parisienne, l'occasion d'assister à des courses de hors-bord, au cours des manifestations qu'organise le Yacht-Moteur-Club de France sur le lac du Bois de Boulogne. Gageons que la foule viendra nombreuse, et qu'elle prendra un réel plaisir aux rapides évolutions de ces légers esquifs, conduits par des pilotes virtuoses de ce sport.

M. CHERIE

L'imprimerie de la Presse exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél. : LA 3121.

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Hitler et Roehm

(Du JOURNAL DE GENÈVE du 3 juillet)

A mesure que filtrent les dépêches, on distingue mieux le sens des tragiques événements de samedi en Allemagne. Le chancelier Hitler a frappé dans deux directions, contre les chefs de S. A., le capitaine Roehm et ses subordonnés directs *Führer* de groupes régionaux, — et contre le *Herrenklub*, les hobereaux, les magnats de l'industrie, l'ancien parti dissous de Hugenberg, tous ceux qu'inquiètent les aventures économiques, les conséquences pour le commerce extérieur du Reich de la doctrine raciste et de la chasse aux Juifs, tous ceux en somme auxquels on colle en haut-lieu l'étiquette « réaction » et qui rêvent du retour des Hohenzollern et de l'âge d'or d'avant-guerre qu'ils symbolisent.

Le chancelier Hitler, usant de ruse et de sévérité, donna le change aux chefs de la S. A., réunis dans des stations alpines de la Bavière méridionale, en allant en Westphalie procéder à des revues et discours. Mais, à deux heures du matin, il partit en aéroplane pour la Bavière, se rendit, accompagné de troupes hitlériennes fidèles, les S. S., à Bad Wiessee, au bord de Tegernsee. C'est là qu'il surprit ses adversaires vers quatre heures, samedi matin. Roehm, pris au lit, se laissa arrêter sans résistance. Les autres chefs furent fusillés séance tenante: Pierre Heydebreck, *Führer* S. A. de Poméranie, qui deux jours auparavant avait adressé un discours révolutionnaire aux associations ouvrières de cette province; Edouard Heines, surpris dans la même maison que Roehm dans une situation délicate, le comte Sprei, d'autres encore, Ernst, Gruppenführer S. A. du Brandebourg, prêt à s'enfuir sur un vaisseau en partance à Brème pour Madère, fut arrêté sur le quai et fusillé. Hitler lui avait encore, peu de jours auparavant, donné des preuves non équivoques de sa confiance. Un autre chef S. A., von Detten, conseiller intime de Hitler, subit le même sort et bien d'autres. Quant à Roehm, on sait qu'il refusa de se laisser persuader de commettre un suicide, et qu'on le fusilla.

Qu'il y ait eu complot, nul doute, semble-t-il, à cet égard. A Brunswick la révolution devait éclater samedi à midi. Les S. A. avaient été appelés aux armes en Bavière par Roehm. On leur avait dit: « Le *Führer* est contre nous ». Sans doute l'action de Hitler intervint-elle au tout dernier moment. Sa brusquerie, sa soudaineté, lui ont probablement valu le succès. Mais que dire de ces exécutions sans jugement, sans défense, l'accusé entraînant avec lui dans la tombe des secrets qui, sans doute, n'auraient pas compromis que lui? La justice sommaire n'est pas de la justice, et ne manquera d'éveiller hors d'Allemagne une juste indignation qui rendra la position du Reich et du régime nazi plus précaire qu'on ne pense.

L'exécution de Roehm a un caractère particulièrement choquant. Pourquoi cette fusillade après que le malheureux eut refusé de se suicider? Et surtout, Hitler ne pouvait-il avoir quelques égards envers un homme qui fut dès la première heure, dès 1919, son soutien, l'organisateur des S. A., l'un des artisans de son succès et de son pouvoir?

Le capitaine Roehm était avant tout un soldat. Il avait fait toute la guerre, était couvert de blessures. Il concevait le parti national-socialiste sur une base militaire. C'est pourquoi il s'appliqua à attirer aux Sturm-Abteilungen les diverses formations paramilitaires qui germèrent en Allemagne dans les premières années de l'après-guerre. Il leur agrégua, dès 1922, l'*Einoohneerwehr* bavaroise, dissoute par les Alliés, et la brigade Ehrhardt, dissoute en Prusse, et qui continua quelque temps son activité en Bavière sous le nom d'Organisation Consul. Cette dernière forma le noyau des S. A. Plus tard, en 1923, les S. A. faillirent disparaître, assimilés au *Kampfbund* du général Ludendorff. Ce fut Roehm qui réussit à leur rendre l'indépendance et prépara ainsi la voie du succès à son ami.

Mais Roehm était un pur militaire. Il ne voyait que la militarisation du parti. Hitler voulait que la troupe restât au service de sa politique, rôle que Roehm méprisait, traitait de « colleur d'affiches ». Roehm et Hitler se trouvèrent donc souvent en opposition au cours de leur carrière. Se luttant, étant en relations intimes, ils voyaient surgir entre eux l'éternel antagonisme qui dresse le pouvoir militaire contre le pouvoir civil. Hitler admirait dans son compagnon une puissante faculté d'organisation, des capacités qui faisaient croire à certains qu'il serait le grand chef de la guerre de l'avenir. Hitler les utilisa. Mais le pouvoir de Roehm lui monta à la tête. Maître incontesté d'une armée qui dépassa le million, que voulait-il au juste? S'attacher la Reichswehr — rêve poursuivi depuis douze ans — en concluant avec la droite une alliance dont Hitler lui-même devait faire les frais? C'est là sans doute le secret des relations qu'il entretenait avec le général von Schleicher. Probablement songeait-il à une dictature militaire, tandis que son partenaire pensait bien, après l'avoir utilisé pour porter le premier coup, le manoeuvrer.

On remarquera que Roehm et von Schleicher sont tous deux accusés d'avoir été en relation avec une puissance étrangère. Laquelle? Mystère. Mais on a supposé que c'était la Yougoslavie, — et par elle la Petite-Entente et la France. Roehm a passé récemment plusieurs semaines en Slovénie, et aurait négocié avec Belgrade sur la base de l'annexion à la Yougoslavie des Karawanken slovènes (laissés à l'Autriche après un plébiscite en 1920), un mouvement contre M. Dollfus, et l'adhésion éventuelle de la Yougoslavie à un Anschluss plus ou moins camouflé. Le pot aux roses aurait été découvert par Goering lors de son récent voyage à Belgrade. Tels quels, ces récits nous paraissent sujets à caution. La Yougoslavie

Marchand

(De MER ET COLONIES)

Le journal LES NATIONS AMÉRICAINES, publié à Paris, sous le titre *La Vie Française*, a consacré un de ses récents numéros au grand colonial, mort récemment, héros des missions africaines et de Fachoda.

Fachoda! Que de souvenirs évoque ce nom dans l'âme française; aussi nous faisons-nous un devoir de saisir l'occasion qui nous est offerte, par notre aimable confrère, pour placer, sous les yeux de nos lecteurs, quelques-uns des faits intéressants qui précédèrent la trouble évacuation de Fachoda. Ce récit, qui émane de la bouche même du général, sollicité par quelques amis, fut sténographié, par l'un d'eux, séance tenante. Son authenticité ne saurait donc être mise en doute.

Il nous plaît, avant d'en aborder le détail, de rappeler les liens qui unissaient l'illustre disparu à notre association. Il fut l'un de ses premiers fondateurs, et, par un geste d'une rare générosité, que nous ne saurions oublier, il lui attribua le montant d'un prix important qui venait de lui être décerné.

« Le fort n'était pas sous mon commandement direct, déclare le général, je m'y trouvais l'hôte de Mangin, qui commandait la compagnie soudanaise, dont l'effectif, cent hommes, composait la garnison. J'y étais, moi-même, en inspection, après avoir visité la demi-centaine de forts du même genre dont j'avais émaillé le Soudan, sur une profondeur d'un bon millier de kilomètres. Sans l'aide trop efficace de leur diplomatie, les maîtres de Londres... et de la mer eussent dû employer un siècle... au bas mot, pour reprendre de vive force l'Afrique centrale, ma conquête.

Au tour du fort s'étendaient, sur un grand rayon, les dépendances avec le village indigène (Chillaouek) de Fachoda. Nous y étions, comme soldats, 109 en tout, en me comptant. Lorsque Kitchener se présenta, accompagné de Cecil, pour me rendre ma visite, Mangin le recut à la tête de sa compagnie et leur en fit passer la revue.

« Ce n'est pas par orgueil de ma part, mais je puis dire que ces hommes étaient beaux. J'avais fait distribuer, le matin même, à tous les officiers et soldats, les uniformes neufs (satin blanc et kaki), que vingt-huit mois auparavant, à Paris, j'avais fait mettre sous zinc, en prévision de la rencontre qui se produisit ce jour-là à Fachoda. Etincelante sous le soleil équatorial, la troupe de France battait tous les records de la fashion et ressemblait à une vente réclame de tailleur chic.

« Nous réunîmes, sans exagération à en boucher un coin, même deux, aux Anglais qui n'avaient pas prévu ce coup-là. Ils restèrent littéralement épatés tout le restant de cette mémorable journée. Le truc des costumes neufs et des légumes des jardins de France à Fachoda produisirent, en même temps, une impression irrépressible sur les gentlemen imbus de raideur britannique.

« Kitchener et Cecil savaient ce qu'ils avaient fait pour arriver là. Cecil les regarda longuement avec admiration; je puis dire, et les montrant à Mangin: « — Voilà pourquoi l'Angleterre ne peut pas vous laisser ici. Avec quelques compagnies comme celle-là, vous seriez les maîtres du Soudan, les maîtres de l'Égypte. Toute l'Afrique! »

« La revue terminée, Kitchener vint me faire sa visite. Je l'attendais chez moi. N'imaginez pas que j'habitais un palais. C'était une case comme elles sont toutes, avec un mur bar et un toit énorme de paille, un toit peut-être un peu plus élevé que les autres, simplement. On n'entrait là-dedans que par une porte très basse, à cause de la chaleur, et Kitchener qui était très grand dut se courber pour entrer. Il se courba tellement, que son pantalon se prit dans son éperon et il tomba sur un genou. Ce fut assez amusant. Cecil dut entailler au canif la partie convexe de la culotte pour lui permettre de se relever.

« Je leur offris le champagne, du vrai champagne de France (Montebello, s'il vous plaît!). J'en avais 3,000 bouteilles, cela valait mieux, je vous assure, que le whisky and soda.

« Il avait été décidé, avec Kitchener, que je ferais parvenir ma communication au gouvernement. J'envoyai Baratiar par un bateau anglais, afin de prévenir le ministre.

« Je prévoyais facilement, en effet, que les Anglais présenteraient ma situation comme désespérée, et soutiendraient que je me trouvais à leur discrétion. Je tenais à ce que le gouvernement soit exactement renseigné, et je chargeai Baratiar de dire au ministre que, bien loin d'être à la discrétion des Anglais, c'était eux, au contraire, qui étaient à la merci, et que j'étais absolument maître de la situation. Voici pourquoi: « Sur les 3,200 hommes de Kitchener, il y avait 2,500 indigènes soudanais, 500 Égyptiens et 200 canonniers écossais. Ces derniers constituaient la seule force fidèle de Kitchener... et pour cause.

« Vous savez, en effet, qu'avant la révolte du Maddhi, les Anglais occupaient le Soudan égyptien. Ils y avaient recruté une dizaine de mille d'indigènes et avaient cru habile de les envoyer dans le Delta pour faire leur instruction loin de leur pays.

« La révolte des Maddhistes coupa ces soldats de leur pays d'origine, et alors les Anglais se servirent très habilement de cette circonstance pour leur expliquer qu'il fallait vaincre les Maddhistes pour pouvoir rentrer chez eux.

« De telle sorte que, lorsque les soldats de Kitchener, après avoir vaincu les Maddhistes, arrivèrent à Fachoda, ils considérèrent leur rôle terminé. Si bien qu'ayant parlé à mes Soudanais, dans lesquels ils trouvaient des hommes des mêmes villages qui leur donnaient des nouvelles de leurs parents restés là-bas, ils m'envoyèrent une délégation pour me demander si je les autorisais à traverser mon camp, pour rentrer chez eux, avec leurs armes, ou s'ils devaient me les remettre pour pouvoir continuer.

« Cette question m'embarassa considérablement. Elle était très délicate, car je ne pouvais pas plus indisposer les Soudanais que je ne devais indisposer les Anglais.

« Je répondis que nos rois étaient en train de discuter l'affaire.

« Cette situation m'était connue par avance. Je savais que Kitchener ne pouvait pas compter sur ses troupes indigènes soudanaises qui formaient sa principale force numérique. Moi, au contraire, je n'avais qu'un signe à faire pour appeler les milliers d'hommes qui se trouvaient dans le Soudan.

« C'est donc avec une certitude absolue, que je pouvais me dire maître incontesté de la situation, à tous points de vue, sauf à Londres et... à Paris.

« Vous savez le reste. J'avais été envoyé là-bas par le ministre Hanotaux, qui voulait avoir des gages vis-à-vis de l'Angleterre pour des négociations ultérieures. Mais à Hanotaux succéda Delcassé, partisan déterminé de l'alliance anglaise. Il y avait trois ans que j'étais parti sans pouvoir donner de mes nouvelles. A Paris on m'avait oublié, et on fut bien surpris et atterré de me savoir à Fachoda. On jugea mon rappel à l'existence bien important — certains dirent, en France, que j'avais pris le point d'en découdre avec les Anglais. pris les Anglais par derrière — si l'on ose s'exprimer ainsi, mais comme chronologiquement parlant j'étais parvenu sur la place essentielle trois bons mois lunaires avant eux, empêtrés dans leurs « impédonnables » alimentaires et guerriers, il faut donc que si eux, qui avaient de l'initiative dans les mouvements, se jugèrent pris de cette manière, c'est qu'ils n'avaient pas jugé devoir se faire prendre par devant.

« Je reçus l'ordre d'évacuer Fachoda par Loanga, mon point de départ. Je préférai, pour l'histoire de France ultérieure, revenir par l'Abyssinie et Djibouti.

« Là s'arrête l'intéressante narration. Nous joignons nos vœux à ceux de notre aimable confrère, pour que le Comité en formation puisse promptement trouver les ressources nécessaires en vue de l'élevation d'une statue du héros de Fachoda, sur une des places de Paris.

Antony MAIDON

Docteur Tamerde Anselmi chirurgien-dentiste, 664, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087.

Un manifeste social-démocrate

Un manifeste signé par le comité directeur du parti social-démocrate allemand a été distribué clandestinement dans différentes villes de l'Allemagne. En voici quelques passages:

« La bande de criminels qui s'est jetée sur l'Allemagne sombre dans la boue et dans le sang. Hitler lui-même accuse ses collaborateurs les plus intimes, les mêmes hommes qui l'ont porté au pouvoir, de dépravations morales les plus éhontées, de gaspillages criminels des deniers publics.

« Les chefs des chemises brunes sont en train de s'égorger entre eux.

« Hitler est le principal responsable des crimes de ses hommes. C'est lui qui a fait appel à eux pour la terreur, pour l'assassinat, pour toutes les violences à exercer sur le peuple allemand.

« Il a approuvé et toléré leurs atrocités. il les a nommés ses camarades, il a identifié son honneur avec celui des assassins, des tortionnaires et des dépravés.

« Des centaines de milliers de victimes sont les témoins de la responsabilité sanglante de ces criminels et de la responsabilité d'Hitler. C'est lui qui a préché l'assassinat, c'est lui qui a libéré les assassins de Potempa (Haute-Silésie), c'est lui qui a utilisé les Roehm et les Heines, parce qu'il avait besoin de criminels; il les a couverts durant des années.

« En les accusant aujourd'hui et en les livrant au mépris public, il se condamne lui-même, car sur ces hommes, sur leurs crimes, sur leur honte, reposait tout son système.

« Il a nommé Roehm ministre d'Empire, il lui a livré la jeunesse, bien qu'il le connût mieux que quiconque. Aujourd'hui, il essaie de marquer l'indignation morale et de nier sa responsabilité.

« Aujourd'hui, il laisse assassiner ses complices, non point à cause de leurs crimes, mais pour se sauver lui-même.

« Hitler est le grand responsable. Hitler est l'ennemi. Qui fait cause commune avec lui est son complice.

« La vérité, la morale, l'honnêteté, ce qui constituait la véritable Allemagne, tout cela a été opprimé et persécuté et le peuple a été honteusement trompé. »

Jean Nesmy couronné

Le prix Claire Vireneq, d'une valeur de 3,000 francs français, qui est destiné à couronner un ouvrage de littérature morale, a été décerné chez M. Henry Bordeaux, président du jury, à M. Jean Nesmy pour l'ensemble de son œuvre.

De son vrai nom M. Surchamp, conservateur des forêts à Troyes, le lauréat a emprunté son pseudonyme à un héros de René Bazin.

On lui doit de très belles pages sur les paysages de France et, plus particulièrement, sur la forêt.

Quand vous rencontrerez un blouson en usage depuis plus de 250 ans, dites-vous qu'elle a du mérite. C'est le cas du genévrier (gin) de Kuyper.

La victoire du chancelier HITLER

(De la GAZETTE DE LAUSANNE)

Quelques renseignements filtrent. Il en vient de Londres, de Vienne, de Strasbourg et d'ailleurs. Evidemment les agences propagent toutes les nouvelles qu'elles reçoivent qui leur paraissent propres à intéresser les lecteurs.

Les correspondants de journaux résidant en Allemagne font ce qu'ils peuvent. A défaut de renseignements venant des milieux officiels qu'ils vont consulter et qui, lorsqu'ils ont le faveur d'être reçus, leur répètent toujours la même chose, ils décrivent l'état de la rue, la placidité du bon peuple qui entend ne se laisser troubler que le moins possible et persiste à jouer des divers plaisirs que la vie lui réserve encore. Ils ajoutent des noms à la liste des fusillés ou suicidés. De commentaires, peu et pour cause.

Les exécutions... Elles ont continué dans la journée du dimanche. Il paraît que, dans divers cas, des cours martiales ont fonctionné. Leur procédure a dû être remarquablement rapide. Mais, avant cela, on a appliqué une méthode plus expéditive encore.

Il est évident que, quand le chancelier Hitler arrachait les épaulettes de ses anciens lieutenants, il usurpait des droits qui ne lui appartenaient pas: c'est au jugement d'un tribunal militaire que succèdent de tels gestes. Il est certain aussi que le *Führer* désigna des délinquants à l'activité du peloton d'exécution, car c'est bien lui qui au début était seul en scène; il s'est chargé ainsi de responsabilités infiniment dangereuses: cela dépasse ce qui se fait même en temps de guerre. Prétend-il suivre les traces du sieur Djerjinski qui fut quelque temps l'homme le plus puissant de la Russie et a laissé derrière lui un sillon sanglant?

Particulièrement répugnante a été l'exécution de Karl Ernst, chef supérieur des sections d'assaut de Berlin et du Brandebourg. Il a été arrêté à Bremerhaven au moment où il allait s'embarquer, non pas pour fuir, et-il prétend, mais pour faire un voyage aux Baléares avec sa jeune femme récemment épousée. Il a crié jusqu'au bout son innocence et a été collé au mur sans jugement aucun.

Quant au général von Schleicher, assassiné en même temps que sa femme, on en reste fiévreux de mieux à la version officielle. Elle est étrange. L'ancien chancelier aurait complété avec Roehm; mais on assure qu'il aurait, le chef suprême des sections d'assaut d'un profond mépris. Il entretenait avec une puissance étrangère des relations suspectes. Mais que pouvait-il en attendre? des subsides, une intervention armée pour délivrer le Reich de l'hitlérisme?... Il est stupéfiant qu'on puisse accuser un général allemand de pareilles manoeuvres.

Y a-t-il eu complot? Là-dessus les avis diffèrent. L'insurrection devait éclater à bref délai dans plusieurs grandes villes, dit-on: ce serait l'énergie intervention du chancelier Hitler qui aurait brisé ce projet coupable.

Mais quelle déconcertante attitude que celle des conjurés: alors que, pour être dangereux, ils devraient quand même avoir fait quelques préparatifs, s'être assurés de quelques fidèles, ils se laissent prendre et tuent comme des moutons et pas un bras ne se lève pour les défendre. Le terrible Roehm lui-même dort à poings fermés quand on vient l'arrêter. Est-ce la position d'un chef au moment où le complot qu'il a fomenté va entrer en exécution?

On nous avait d'ailleurs affirmé que les S. A. n'avaient aucun caractère militaire, qu'elles n'étaient destinées qu'à l'entraînement de la jeunesse. Comment ont-elles pu devenir du jour au lendemain si redoutables? Comment s'expliquer l'inquiétude que s'est emparée des dirigeants?

Le *Führer* s'est posé en justicier et en gardien des mœurs. Indigné des vices détestables qu'il découvrait jusque dans son état-major et que des lettres sans nombre lui signalaient, il aurait procédé à une radicale épuration et le châtiement aurait été terrible. Tant mieux! tous les pays ont besoin d'assainissement et l'Allemagne autant qu'aucun autre: on ne peut que louer cet énergique nettoyage. Mais M. Hitler était au fait depuis longtemps de ces répugnantes pratiques: il connaissait ses compagnons d'armes et continuait de s'en servir. D'où vient cette noble et subtile colère?

Il y a évidemment autre chose. N'est-ce pas que le chancelier, sentant son incapacité à réaliser des promesses trop nombreuses et constatant qu'un courant d'insubordination allait dans le cas de Roehm jusqu'à la bravade et à des velléités de révolte montait autour de lui, a voulu par un coup terrible rétablir son autorité ébranlée, frappant les « Kritiker » et se débarrassant en même temps de tous ceux qui lui portaient ombrage? Ici, nous approchons peut-être de la vérité: cela expliquerait que la répression s'est étendue à la fois à gauche et à droite.

Le procédé est connu: il réussit ou ne réussit pas. En Russie le dictateur Staline n'a pas agi autrement vis-à-vis de ses adversaires vrais ou supposés: il a fortifié son pouvoir parce que, en dehors de ceux qu'il suspectait, toute opposition avait été étouffée en Russie. Au temps de la Révolution française, Robespierre a débarrassé à la fois sa droite et sa gauche en frappant les dantonistes et les hébergistes; il s'est trouvé dès lors sur une crête singulièrement fine: il est tombé parce qu'il y avait encore un esprit public en France. Qu'advient-il en Allemagne?

Cependant, le chancelier Hitler triomphe. Il ne manque pas de gens pour déclarer qu'il a sauvé l'Allemagne, non seulement des

conspirations du dedans, mais des complots de l'étranger. Une foule en délire l'a frénétiquement acclamé quand il a reparu pour la première fois sur l'avenue des Tilleuls.

Le général von Blomberg, au nom des membres du gouvernement, l'a remercié et félicité d'avoir, par son intervention énergique et courageuse, préservé le Reich de la guerre civile; il l'a assuré de la fidélité du peuple allemand tout entier.

Le président Hindenburg lui-même, désireux sans doute de montrer qu'il existait encore et incapable de faire autre chose, a cru devoir envoyer une dépêche au chancelier lui exprimant sa profonde reconnaissance pour avoir sauvé la nation allemande d'un grave danger.

Dans la presse européenne les avis diffèrent étrangement. Certains organes, partisans de la manière forte, admirent le chancelier qui a prestement délivré son pays d'éléments qui compromettaient la marche de l'Etat. D'autres, soucieux des formes et émus de pitié pour les victimes, condamnent l'illégalité des moyens et la cruauté de l'exécution. Les uns affirment que M. Hitler sort de l'épreuve grandi avec une autorité accrue. Les autres lui présentent un avenir de convulsions avec, en finale, une inévitable chute. Qui croire?

Il est juste aussi de mentionner l'opinion de quelques journaux, confédérés ou étrangers, au pacifisme robuste. A leur avis le *Führer*, en plus de légitimes inquiétudes, aurait travaillé pour la paix. Gardant le souvenir de ses conversations avec M. Eden, il se serait employé à désarmer, par des méthodes il est vrai inattendues, les sections d'assaut. Le but serait atteint: le dangereux obstacle à un retour de confiance n'existerait plus. Désormais la conférence du désarmement pourrait reprendre ses entretiens dans des conditions nouvelles et arriver enfin au résultat bienfaisant... La liaison humaine ne connaît pas de limites.

Edm. R.

Le Daman est un asphalte de roche synthétique qui joint à la plasticité indispensable à la bonne circulation l'adhérence suffisante pour prévenir les accidents. (r-e)

Programme du 4e centenaire du Canada

VENREDI, 24 AOÛT. — Vers 5 heures: Arrivée de Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Réception religieuse à la crypte de la future Basilique.

7 heures: Dîner donné par les excursionnistes du DEVOIR.

9 heures: Fête de nuit.

SAMEDI, 25 AOÛT. — Dans la matinée. Arrivée des Officiels sur « Le Champlain ». Escorte des barques de pêcheurs.

3 heures: Sur le terrain de la Basilique: dévoilement de la croix érigée par la Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada. Discours officiels.

6 heures: Banquet officiel offert par le Comité National des Fêtes du IVe Centenaire. Discours.

Illumination et fête de nuit.

DIMANCHE, 26 AOÛT. — 10 heures: Bénédiction et pose de la pierre angulaire de la Basilique-Souvenir, et messe militaire chantée par Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Sermon par un Prélat de France.

Vers 1 heure: Départ du Champlain. Escorte des barques de pêcheurs.

CHEZ WOODHOUSE

SOLDES D'ÉTÉ

Facilités de paiement

Aménagement de salon, modèle Chesterfield, solide, confortable, avec canapé et deux fauteuils, recouvert d'excellent tapis brun, coussins à ressorts Marshall, pieds en noyer. Prix courant: \$150. Les trois pièces pour \$80.

Premier versement: \$44. Mensualités: \$3.53

Salle à manger, facture soignée, dessin gracieux, fini noyer; table à rallonges, buffet, vaisselier, six chaises à siège de cuir. Prix courant: \$110. Les neuf pièces pour \$69.95

Premier versement: \$3.54 Mensualités: \$2.78

Chambre à coucher, style moderne, noyer oriental, facture solide et soignée; lit de milieu, chiffonnier, commode et coiffeuse ornées de glaces de Venise. Prix courant: \$185. Les quatre pièces pour \$120

Premier versement: \$6.45 Mensualités: \$5.14

Divan de studio, modèle Windsor, muni de deux bons sommiers, de deux matelas à ressorts souples et de trois oreillers. Peut se transformer en grand lit ou en lits jumeaux. Prix courant: \$12. Aujourd'hui: \$17.95

Divan de studio, modèle Baby Grand, recouvert de beau tissu, muni de deux matelas de feutre et de trois oreillers. Peut se transformer en grand lit ou en lits jumeaux. Prix courant: \$24.50. Aujourd'hui: \$11.95

Woodhouse & Co. Ltd

105 ouest, rue Sainte-Catherine

Remboursement des billets de chemin de fer ou d'autobus dans un rayon de 200 milles de Montréal, pour tout achat de \$100.

Livraison gratuite des marchandises dans un rayon de 200 milles de Montréal, pour tout achat de \$100.

Les marchandises sont emmagasinées et assurées gratuitement jusqu'à la livraison.

La critique de Léon Daudet (1)

LA CRITIQUE est, de l'aveu unanime de ceux qui ne la pratiquent pas, le plus ennuyeux des genres littéraires. Aussi bien les meilleurs critiques sont-ils ceux qui ne le sont que par hasard, et à la rencontre. Plus encore, les plus illustres de la confrérie n'ont pas manqué de délaisser assez tôt leur premier métier pour en aborder un autre, plus reluisant. C'est pourquoi sans doute Sainte-Beuve, Taine et Jules Lemaitre sont encore, sinon lus (car, saif le pédant, qui lit les morts?), du moins connus de quelques-uns.

Léon Daudet, Dieu merci, n'est pas encore mort. C'est même le plus vivant des hommes. Que l'on prenne l'un ou l'autre de ses livres, je veux dire ceux qui sont permis, et sauf ses romans, l'on voit et l'on entend tout de suite l'écrivain. L'on m'apprend que lorsqu'il débite une de ses nombreuses conférences et qu'il se prépare à lancer quelque trait bouffon, cruel, ou tout simplement un calembour comme il sait les servir, Daudet éclate de rire lui-même. Et le rire de ce gros homme ne doit pas être médiocrement gai. Cette anecdote m'en dit plus sur le personnage que bien des études: Daudet n'est jamais guindé, il parle, il écrit sans façons, à ventre déboutonné, va comme je te pousse. Je comprends son dédain à l'endroit de Flaubert. Le journaliste qui depuis trente-cinq ans publie, outre son trimestriel bouquin, un article chaque jour, et où l'on rencontre deux, trois, quatre trouvailles que l'autre cherche laborieusement ne peut que nourrir un profond mépris à l'égard d'une telle impuissance.

D'autant que Daudet, loin de se confiner à la simple recherche littéraire, se veut de plus en plus esprit encyclopédique. Il écrit des romans, qui, ma foi, et pour la demi-douzaine que j'ai lus, ne valent pas grand-chose. Se souvenant que durant sept ans, il étudia la médecine (et aussi qu'il est auteur des *Morticoles*) il ne la néglige pas, et ne s'effraie point des théories les plus neuves, les plus hardies et même, aux yeux de ses confrères, les plus chimeriques. L'histoire l'intéresse et il a donné un curieux ouvrage sur *Sylla et son destin*. Dans cinq ou six essais, il a abordé la philosophie. Je ne parle ni de son œuvre polémique ni de son œuvre politique, que tout le monde connaît, ou devrait connaître. Joignez qu'il est amateur de bons vins, de belle musique, de jolies femmes et de ragouts savoureux. Qu'il nous dise, après cela, qu'il se couche tôt, nous le croirons si nous le pouvons.

Sa critique littéraire, vous vous attendez bien qu'elle ne ressemble guère à celle des autres. J'ai été très lent à y mordre. Je me souviens toujours d'un essai qu'il consacra dans la *France en alarme* à Ferdinand Brunetière: ce cuisinier (que ses derniers admirateurs me pardonnent, mais au collège, on m'a trop corné son nom aux oreilles pour que je lui accorde un mérite, qu'il avait comme tout le monde) ce pion devenait, grâce à Daudet, non seulement un grand citoyen, mais presque un génie. C'était aller un peu loin. Aussi, dix ans plus tard, Daudet se vengea-t-il à sa façon, qu'il n'est pas la plus bénigne. Dans ses *Souvenirs*, il peignit un Brunetière inoubliable, amphitryon de la *REVUE DES DEUX MONDES* qui servait à ses hôtes des homards grands-pères, dans une sauce innommable, et aux dames des imparfaits du subjonctif à la même sauce. Pendant ce temps, le bon Faguet, qui avait toujours quelque article à placer, se pourléchait les babines de gourmandise, félicitait son « ami » Brunetière de son grand goût en matière de cuisine, et incommo- dait ses voisins par l'odeur que dégagait sa sympathique, mais profes- sorale échine. Il y avait loin du Brunetière génial, ou presque à ce Philaminte en redingote.

C'est pourquoi, dans ma naïveté qui croyait encore à la valeur d'un jugement critique, je décidai que Daudet parlant d'un écrivain était sujet à caution, et que ce violent était par trop impression- niste.

C'était en effet beaucoup de naïveté et voir les choses bien grossièrement. Daudet écrivit, durant son exil à Bruxelles, sur Victor Hugo. Apparaissant il en avait dit pis que pendre, et, de ses œuvres, il avait fait le résumé de toutes les insanités du *stupide* dix-neuvième siècle, comme il le qualifie. Le nouveau portrait de Daudet n'était certes pas sans réserve, mais à coup sûr un des plus sympathiques qui ait été consacré à l'homme-Hugo, pour parler comme les Allemands, et un des plus intelligents, au poète. Daudet est capable de ces revirements, et c'est là un des grands mérites de sa critique. L'on voit les deux états de sa pensée, il dirait les deux humeurs, et l'on peut décider plus aisément de son senti- ment réel.

Le propre de Léon Daudet critique, je crois bien que c'est la générosité. Tout partisan qu'il est, et partisan qui veut l'être, ses principes ne lui sont jamais des œillères. Il a sans doute des répulsions instinctives que commande un tempérament fort accusé: elles n'em- pêcheront pas ce buveur de vin qui dé- teste souverainement Voltaire, buveur de café, d'admirer *Candide*. *Port-Royal*

(1) Cf. surtout *Flambeaux, Flam- mes, Goethe et la synthèse*, Éditions Ber- nard Grasset.

L'ORDRE

LE THÉÂTRE

Corneille et Racine au Forum

A plusieurs reprises, j'ai parlé des re- présentations d'*Horace* et de *Britannicus* qui devaient avoir lieu dans le cadre unique et grandiose du Forum romain. Au milieu d'un déploiement magnifique, dans une mise-en-scène et des costumes créés pour cette circonstance d'après les données les plus récentes de l'histoire et de l'archéologie, les tragédiens français ont profondément remué l'auditoire franco-italien devant lequel ils ont joué. M. Mussolini, visiblement ému lui-même, écrit-on, a chaleureusement félicité les artistes français parmi lesquels se trouvaient Germaine Dermoz et Roger Gaillard, que Montréal a déjà applaudis, et quelques autres dont les noms ne sont pas inconnus ici.

Les premiers échos de ces grandes manifestations artistiques qui ont eu lieu les 30 juin et 1er juillet nous parviennent. D'abord la distribution. On connaissait déjà la composition de la troupe, mais on n'a voulu révéler la distribution des rôles que la veille des représentations. Voici cette distribution: Mme Segond-Weber (Agrippine), MM. Max Desjardins (le vieil Horace et Burrhus), Roger Gaillard (Curiace et Néron), Paul Cetty (le jeune Horace et Narcisse), François Rozet (Valère et Britannicus), Marcel Chabrier, André Varenne; Mmes Germaine Dermoz (Sabine), Fanny Robiane (Camille et Junie), Jeanne Neith-Blanc (Julie et Albine), etc. Pour ces repré- sentations, données dans un décor unique, une mise en scène et des costumes d'un caractère absolument nouveau ont été réali- sés.

On imagine aisément l'émotion qui devait étreindre les artistes à la gorge au moment d'entrer en scène dans ce décor particulier qui faisait de ces tragédies presque des reconstitutions historiques. Le doyen de la troupe, M. Max Desjardins, l'a exprimé aux auditeurs, au nom de la troupe, avant le lever du rideau, dans une courte allocution rédigée par l'initiateur de ces représentations, M. René Bruyez. Je ne résiste pas au désir de citer quel- ques passages de cette allocution.

Après avoir rappelé le nombre des chefs-d'œuvre du répertoire français du à Rome, M. Desjardins mesure l'importance du privilège qui échoit à cette troupe d'interpréter Racine et Corneille en un tel lieu, privilège que n'ont pas connus les plus grands tragédiens de l'histoire:

L'œuvre de nos grands tragiques? Une restitution, en vérité. La restitution que devait leur génie à celui de cette civilisation qui enfanta non seulement la nôtre mais toute celle, aussi, de l'Europe Occidentale.

Aussi bien, est-ce également une res- titution, que nous accomplissons ce soir, en situant, au sein d'un tel décor, deux ouvrages que deux poètes sublimes, sans la tradition de Rome, n'auraient jamais conçus.

Quelle indicible émotion nous étreint! — la plus pathétique sans doute, qu'un artiste ait jamais éprouvée!

Peut-être, à l'heure où nous sommes, les grands ombres de certains de nos aînés tressaillent-elles de quelque envie: le privilège de proférer les vers de Corneille et de Racine dans un lieu qui retentit jadis, de prestigieuses tumultes, les Talma, les Rachel, les Mounet, qui en étaient plus dignes que nous, ne l'ont point connu.

Aussi bien est-ce dans des ruines en- core confuses, sur des vestiges à moitié enfouis, que nos devanciers auraient re- vêtus, ici, la tunique et la toge, si une gé- nérosité pareille à celle qui nous accueille, les avait autorisés à venir incarner, dans le forum, quelques grandes entités ro- maines.

Pour nous, par une faveur du destin, grâce au labeur d'archéologues éminents; grâce à un homme, surtout, qui n'aura eu, ici bas, qu'à vouloir pour que d'incon- cevables prodiges s'accomplissent; grâce à un chef aussi soucieux des gloires an- ciennes de sa patrie que de sa grandeur présente et future, c'est dans une Rome ressuscitée, qu'il nous sera donné d'évo- quer, ce soir et demain, Horace et Britan- nicus, ces deux moments de la Ville, la Rome primitive; la Rome impériale.

Les jeunes artistes qui sont à mes côtés peuvent connaître, dans l'avenir, des heures enviables; il ne saurait leur être réservé aucune fortune comparable à celle qui, ce soir, les bouleverse.

Quant à ceux de ma génération, ils chercheraient vainement, parmi les cir- constances les plus belles de leur carrière, un souvenir analogue à celui que va leur laisser, à la faveur d'une hospitalité si généreuse, grâce au fraternel accueil trouvé par l'Art français au berceau de la civilisation latine, l'interprétation, dans ce décor unique, dans ce cadre sublime de Rome, de deux tragédies françaises, à la fois et romaines!

En d'autres termes, M. Desjardins énumérait les graves raisons qui pouvaient donner, ce soir-là, à tous les interprètes, un trac comme ils n'en auront probable- ment jamais connu. Mais ce trac vaincu, ils pouvaient atteindre le sublime. Et ils l'ont atteint, si l'on en croit le correspon- dant de COMEDIA.

La représentation d'Horace qui s'est déroulée hier soir a été une manifestation qui, à certains instants, ainsi que le pré- voyait COMEDIA dès le premier jour, a

atteint au sublime et suscité dans la foule un véritable enthousiasme, tandis qu'elle produisait visiblement une impression pro- fonde sur M. Mussolini.

Plus particulièrement, les grands vers où Corneille exalte la grandeur et l'avenir universel de Rome ont soulevé des ovations tandis que la mise en scène dans ce cadre merveilleux produisait un effet grandiose.

Naturellement, dans l'état d'esprit de l'Italie fasciste, ces tragédies devaient impressionner cet auditoire plus que tout autre. Cela n'a pas manqué d'après le même correspondant qui cite des paroles de Mussolini et les commentaires de la presse italienne:

« Cette pièce, déclara M. Mussolini, est admirable par les sentiments. Elle ne pouvait être l'œuvre que d'un grand gé- nie. L'idée qui domine est celle de la cité qui prévaut sur l'individu. Elle répond aux besoins modernes et il serait bon que ceux qui dirigent les hommes s'en inspi- rent. »

Toute la presse de Rome a publié des articles célébrant le chef-d'œuvre de Corneille, non seulement pour la beauté de l'action et de la poésie, mais parce qu'on y trouve cette exaltation du patriotisme et cette subordination du citoyen au ci- visme qui fait le fond de la renaissance actuelle de l'Italie fasciste.

Le MESSAGERO, dans son édition de ce matin, déclare même que, dans son esprit et ses intentions, et en dépit du siècle déjà éloigné où elle fut écrite, la tragédie d'Horace est en quelque sorte une pièce prémonitoirement fasciste et même la première qu'il ait été donné d'en- tendre au public romain!...

Allons, quel mécène invitera cette troupe de tragédiens qui atteignent le su- blime à jouer, dans un décor approprié et dans leurs cadres naturels, nos grands chefs-d'œuvre: *Aurore l'Enfant-martyr*, *le Calvaire d'une Mère* et *Félix Poutre*?

Georges LANGLOIS

Sommes-nous responsables?

Du HAVRE-ÉCLAIR:

Nous les connaissons tous, ces gens qui se lamentent à cœur de journée sur la mentalité actuelle, le manque de conscience professionnelle, et même de conscience tout court, et se bornent à formuler un « Qu'y puis-je?... » aussi lamentable que peu soucieux d'obtenir une réponse autre que négative.

Et cependant, il faut oser dire qu'à l'heure actuelle l'indifférence et le défail- tisme frisent la lâcheté; nul n'a le droit de décider qu'il n'y peut rien, parce que tous, où que nous soyons, avons notre part de responsabilité.

Nous bornons à juger les autres, est vrai- ment trop facile.

Ce monsieur me parlait hier des ouvriers qui réparent actuellement sa toiture, et qu'il a surpris en train de jouer aux cartes, adossés à une cheminée.

Ce garagiste me signalait l'autre jour tel apprenti qui venait de bâcler une réparation essentielle, et qui, non surveillé, aurait été l'auteur à peu près certain d'une catastrophe.

Tel autre patron constate que, lorsqu'on le suppose occupé ailleurs, on en profite pour arriver en retard.

Personne ne contrôle, alors, pas besoin de s'en faire!...

Autrement dit, lorsque la peur du gen- darme n'oblige pas à marcher droit, il ne reste rien d'autre.

Or, si vous voulez bien y réfléchir, vous conviendrez que c'est à partir du jour où un tel état d'esprit est devenu une règle hors de laquelle on fait tout bonnement rire de soi, que les choses ont commencé à aller si mal.

La crise actuelle est avant tout une crise morale: c'est la conscience qui est en péril.

Et ce ne sont ni les économistes, ni les politiciens, ni les as de la finance, qui parviendront à nous sortir de là, si nous ne nous décidons pas à y mettre du nôtre.

Il faut, pour chacun de nous, apporter sa juste part au travail commun, et avant de geindre sur les incapacités ou les faiblesses des dirigeants, il convient de se demander si nous tous, les dirigés, méritons mieux que les mauvais maîtres que nous nous sommes donnés.

Cette question, certains viennent de se la poser publiquement. Les Forces morales et spirituelles de la France, qui groupent la plu- part des grands mouvements catholiques (Scouts, Action populaire, Mariage chré- tien, J. E. C. F., J. O. C. F., etc.), protes- tants (Eclairage, Union chrétienne, etc.) et neutres (Ligue de Bonté, Ligue Nationale contre l'alcoolisme, etc.) en tout 37 associations qui comptent plusieurs centaines de milliers d'adhérents. Tout en gardant cha- cune leur autonomie, elles viennent de s'unir pour travailler au relèvement moral du pays.

Leur volonté est de se consacrer plus que jamais à faire triompher les principes qui, malgré la diversité de leurs inspirations, constituent leurs « dénominateurs communs »: le sérieux de la vie, les vertus familiales; la conscience civique et professionnelle; la probité et le respect des engagements. Elles sont d'accord pour affirmer que

Les Propos de Ménage

Adieux à Thémis

Je vous ai entretenu la semaine dernière de la magistrature assise, formée des juges. Il me reste à vous dire quelques mots de la magistrature debout, établie près de chaque tribunal pour requérir, au nom de la société, l'exécution des lois. Elle porte égale- ment les noms de *ministère public* et de *parquet*. Le dernier semble inconnu ici.

La magistrature debout est à peu près inexistante au Canada. Il y a bien un *soliciteur général* à Ottawa et un *procureur général* dans chaque province, mais ils ne plaident pas en justice au nom de la société; ils sont tous les deux ministres: le premier occupe je ne sais trop quelle charge dans le cabinet fédé- ral, le second est tout simplement ministre de la justice dans sa province.

Les fonctions du ministère public sont remplies par des *substituts du procureur général*, qu'on appelle aussi *avocats de la Couronne*, nommés par le gouvernement de chaque province, qui les choisit, bien entendu, parmi ses amis. Ces magistrats — si on peut leur donner ce nom — sont autorisés à exercer leur profession devant les tribunaux civils. Ils conservent leurs fonctions aussi longtemps qu'ils sont dans les bonnes grâces du gouverne- ment. Est-il renversé? Ils doivent céder la place à d'autres. Une personne est-elle inculpée d'un délit ou d'un crime par la police fédérale? Ce ne sera pas un substitut qui requerra contre elle, mais un avocat nommé à cette fin par le gouvernement fédéral.

Il n'y a donc à peu près pas de *magistrature debout* dans notre pays. Tout au plus peut-on parler de *ministère public*. Quant aux noms de *solli- citeur général* et de *procureur général*, le premier ne veut rien dire et le second ne correspond aucunement aux fonc- tions de celui qui le porte. Ce sont des traductions littérales de « *solicitor general* » et « *attorney general* », noms arbitrairement donnés à certaines fonc- tions. On ne s'occupe guère ici de savoir si les termes correspondent bien à ce qu'on veut leur faire désigner.

En France — on s'étonnera peut-être que j'y aille souvent chercher des exemples, mais c'est nécessaire quand il s'agit de fournir le sens d'un terme — en France, la magistrature est une carrière, comme le droit et la médecine. On y devient magistrat comme on devient avocat ou médecin. On passe de la magistrature debout à la magistrature assise. La première, je l'ai dit, porte le nom de *ministère public* ou de *parquet*. Il y a un *parquet* près de

chaque tribunal. A la Cour de cassation, il se compose du procureur général de la République et d'avocats généraux qui l'assistent; celui de chaque Cour d'appel est formé d'un procureur gé- néral, d'avocats généraux et de substitués; celui de chaque tribunal de première instance compte un procureur de la République et plusieurs substitués. Ces fonctionnaires ouvrent des informations sur les délits et les crimes, donnent suite aux plaintes déposées, prononcent les réquisitoires contre les inculpés, etc.; en deux mots, ils défendent les intérêts de la société devant les tribu- naux où ils exercent leurs fonctions. Inamovibles, ils peuvent cependant passer d'une juridiction à une autre, c'est-à-dire être déplacés. Sauf erreur, un juge de tribunal inférieur peut être nommé avocat général ou procureur général au parquet d'un tribunal supérieur.

On voit par là qu'il est baroque de donner le nom de *procureur général* au ministre chargé de veiller à l'adminis- tration de la justice dans chaque province de notre pays. Que nos compatriotes de langue anglaise l'appellent « *attorney general* » s'ils le veulent, c'est leur affaire. Nous, gar- dons-nous de traduire littéralement cette locution. Pourquoi ne dirions-nous pas *ministre de la justice*? Ce serait tout simplement logique.

Il conviendrait aussi de ne plus appeler *substitués du procureur général* les avocats qui remplissent les fonctions du ministère public. Qu'on les nomme *substitués*: cela suffit et tout le monde comprendra. Leur chef, dans chaque juridiction, pourrait porter le nom de *procureur du Roi*. Je n'aime guère *procureur de la Couronne*, qu'on emploie parfois; c'est une locution qui sent l'anglicisme (*Crown attorney*), si vraiment elle n'en est pas un.

L'organisation des tribunaux, on a pu s'en rendre compte en lisant mes précédents *Propos*, est d'une logique rigoureuse en France. Ici, c'est le con- traire: illogisme et confusion. Tôt ou tard, il faudra faire des réformes. Ce jour-là, Thémis ferait bien d'envoyer en France, afin qu'il y étudie la termi- nologie juridique, un jeune avocat doué du sens du français. C'est le vœu que je forme en lui disant adieu, avec l'es- poir qu'elle ne me répondra pas: *Ajournez-vous sine die*. Ce sont bien là, n'est-ce pas, mon cher Nadeau, les termes dont on use au palais pour dire qu'une affaire est renvoyée aux ca- lendres grecques? Ce pourrait bien être le sort de ma suggestion.

Ménage

La secrétaire de Mickey

Une jeune demoiselle, miss Caroline Shafter, exerce une profession peu répandue: elle est secrétaire particulière... d'une souris!

Il est vrai que cette souris est Mickey Mouse en personne. Mickey reçoit un courrier d'un millier de lettres par jour. Comme il est fort occupé, c'est miss Shafter qui y répond pour lui.

D'autre part, à titre de vedette de cinéma, Mickey reçoit d'innombrables de- mandes de photos dédiées. C'est encore miss Shafter qui les signe et les expédie pour lui.

Et il paraît que les fonctions de secrétaire de trois banquiers seraient moins absorbantes que ces fonctions de secré- taire... d'un rongeur imaginaire.

VENTE saisonnière de complets

chez

Emile Thisdale

335 est, rue S.-Catherine

Assortiment de bons
vêtements d'une valeur
de \$20 à \$30

Réduits à

\$12.95

\$15.95

\$18.95

\$21.95

Chapeaux, chemises,
cravates, etc. à
prix réduits

Il vient de se fonder à Paris un nouveau prix qui s'intitule *Prix littéraire des lecteurs*, et encore: *Prix du public, décerné par le public, pour le public et surtout Prix Ra- belais*.

Le jury est composé de personnalités de diverses corporations, à l'exclusion de tout litté- raire professionnel.

On y trouve, en effet, un peintre (M. Fernand Léger), un compositeur (M. Ar- thur Honegger); un médecin (le docteur Brille), un chansonnier (M. Charles Fallot), deux duettistes (MM. Gilles et Julien), un cinéaste (M. Albert Préjean), un photo- graphe (Mme Germaine Krull), un libraire (M. José Corti), un metteur en scène (M. Claude Autant-Lara); un sportif (M. Charles Pelissier), un journaliste (M. Robert Bré), etc.

Le prix Rabelais — 15,000 francs fran- çais — sera décerné chaque année avant les vacances, et indifféremment à un livre ou à un manuscrit que l'on peut adresser en plusieurs exemplaires à M. Jean Delcros, secrétaire du prix, 153, boulevard Ney, Paris.

Berthelot BRUNET

Le nez de Célimène

Du HAVRE-ÉCLAIR:

Puisque les Français, dans les jours pa- thétiques que nous vivons, trouvent le moyen de mêler aux préoccupations les plus graves les passe-temps les plus futiles, nous avons eu, comme l'on sait, le « concours du plus beau nez ».

Pourquoi ne pas rappeler que la rhino- plastie, ou art de refaire les nez, peut con- soler bien des coquettes?

Il y a quatre ou cinq ans, Mlle Cécile Sorel n'a-t-elle pas fait refaire le sien? Trouvant que cet appendice avait subi l'ou- rage du temps, elle se confia à un chirur- gien qui réussit si bien l'opération que, du jour au lendemain, son cabinet fut envahi.

Cependant, pour ceux et celles que la chirurgie effraie, il existe, paraît-il, une sorte de conformateur que l'on visse, chaque soir, sur le nez à réformer. Cela doit offrir un coup d'œil charmant aux infortunés maris.

La sécurité du placement ne laisse pas de doute avec les obligations 4 1/2 % 1 à 20 ans de la Corporation Episcopale de Valleyfield. Adressez-vous au Crédit Anglo-Français. Tél.: Harbour 7289. (r-b)